LesPerceNeige
FONDATION

Rapport de gestion **2019**

Sommaire

Rapport du Président du Conseil de Fondation 04

Rapport du Directeur Général 05

Conseil de Fondation 06

Organigramme général 07

Inclusion et intégration
des bénéficiaires de la Fondation 08

Rapport de performance 30

Comptes 2019 42

Rapport de l'organe de révision 58

Photos : © Guillaume Perret

Rapport du Président du Conseil de Fondation

2019 – Évoluer encore et toujours pour mieux répondre aux besoins

Qui n'avance pas, recule... C'est bien consciente de cette réalité que la Fondation Les Perce-Neige a traversé l'année 2019. Réforme de ses bases institutionnelles, finalisation des bases de collaboration avec certaines entités, mise en place de la reprise d'activités d'autres entités, refonte de ses propres structures. Voilà résumé en quelques mots ce qui s'est passé en 2019.

Organes de la Fondation

Le Conseil de Fondation a siégé à 4 reprises durant l'année. Le Bureau permanent s'est quant à lui réuni 8 fois. Les Conseils des parents jouent leur rôle d'interface entre les parents et les organes de la Fondation grâce au dynamisme de leurs présidentes.

Bienvenue à Anne-Laure Racine qui a repris la direction du Domaine de Compétence Aînés et remerciements à Claudia Senn qui a assuré l'intérim jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice.

La Fondation s'est dotée de nouveaux statuts et d'un règlement d'organisation, documents validés par l'Autorité de surveillance des fondations. Le groupe de travail «gouvernance» dirigé avec compétence et rigueur par Françoise Gaschen, par ailleurs secrétaire du Conseil, continue son travail par la rédaction de directives complétant les dispositions statutaires et réglementaires.

Nouvelles missions – concrétisation et perspectives

La Fondation Les Perce-Neige a toujours répondu présente lorsque l'Etat l'invite à reprendre une nouvelle mission. C'est ainsi que la mise en place de la Maison de Vie de Couvet qui accueille les personnes cérébrolésées s'est concrétisée par la signature d'une convention avec RHNe, qui fournit à notre Fondation les prestations médicales nécessaires.

Des discussions sont en cours pour reprendre du CNP un certain nombre de bénéficiaires pour lesquels l'encadrement que nous pouvons offrir correspondrait mieux à leur profil.

Oui, nos structures (et notre budget…) augmentent, mais parce que les missions qu'on nous confie augmentent aussi. Il est important de ne pas l'oublier.

Si la Fondation perdure à travers les décennies, c'est qu'elle correspond à un besoin pour la population de notre canton. Tout cela bien entendu dans l'état d'esprit Perce-Neige que l'on peut résumer en une phrase: Le bien-être des bénéficiaires, résidants ou non, reste au centre de nos préoccupations.

Affirmer son identité

Notre Fondation est présente dans le tissu économique et social de notre canton. Nous souhaitons dorénavant mieux le faire savoir.

Une boutique à Neuchâtel (au c cédille), une boulangerie aux Hauts-Geneveys, des ateliers répartis sur l'ensemble du territoire neuchâtelois. Des produits de qualité. Faisons-le savoir.

Nous y travaillons et continuerons de le faire à l'avenir, notamment avec le concours de notre chef de projets, chargé par ailleurs de récolter des fonds pour le bien-être de nos bénéficiaires.

C'est avec enthousiasme que nous allons poursuivre le travail en 2020, grâce à une Direction et des collaboratrices et collaborateurs acquis à la cause du handicap!

Christian Blandenier

Rapport du Directeur Général

Le rapport de cette année est consacré à l'intégration et à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous avons souhaité aborder ce thème pour vous présenter notre Fondation à travers ces prismes essentiels à notre accompagnement.

Comment tordre le cou à cette vision rétrograde et obscurantiste de certains de nos partenaires qui colportent, lors des séances, que le but de la Fondation est de prôner uniquement des prestations de type résidentiel?

Depuis le début, Les Perce-Neige ont proposé des accompagnements allant de l'ambulatoire (quelques heures de soutien par semaine) à une prise en charge 24/24 heures, 365/365 jours si nécessaire. La palette est très large et continue à se diversifier selon les besoins exprimés.

Nos portes sont grandes ouvertes, mais «on ne saurait faire boire un âne s'il n'a pas soif», cela est regrettable et fondamentalement pathétique!

Principaux évènements de 2019

- La Fondation continue à évoluer et à remettre régulièrement en question son organisation. À partir du 1er janvier 2020, nous n'aurons en effet, plus que trois Domaines de Compétences pour les personnes handicapées adultes et avons profité de l'occasion pour changer les appellations. Nous en reparlerons lors du rapport 2020.
- Après de longues années d'attente, nous avons pu inaugurer l'extension de notre école de Neuchâtel.
- L'implémentation du MDH/PPH (Modèle de Développement Humain/ Processus de Production du Handicap) comme concept de base de la Fondation est en cours. Le MDH-PPH est un modèle qui ne place pas la responsabilité du handicap sur la personne. Pour plus d'informations https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/le-modele/
- La spécialisation de l'accompagnement des enfants et des adultes ayant des comportements-défis est en pleine progression. Nous nous permettons de rappeler la définition des comportements-défis selon Emerson: «des comportements culturellement anormaux, d'une intensité, fréquence ou durée, telle que la sécurité physique de la personne ou d'autrui est probablement mise sérieusement en danger ou des comportements qui limitent probablement ou empêchent l'accès aux services ordinaires de la communauté.»
- Comme chaque année, nous avons également augmenté le volume de nos prestations, notamment à travers du Soutien Pédagogique Spécialisé (SPS) à l'école ordinaire, des Ateliers à vocation socialisante et des Espaces de Jour.
- Malheureusement, pour des raisons financières, nous continuons à ne pas pouvoir répondre aux besoins d'hébergement exprimés par les personnes en situation de handicap ou leurs représentants légaux.
- La recherche de fonds et la gestion de projets ont été intensifiées par l'engagement d'un fundraiser.

Une organisation, une institution comme Les Perce-Neige, sans personnel motivé, engagé, militant et professionnel, ne pourrait pas continuer à évoluer et à grandir pour le bien des personnes en situation de handicap. Nos sincères remerciements à nos collaboratrices et à nos collaborateurs.

De même, je tiens à remercier l'État de Neuchâtel pour son appui et soutien malgré une situation financière difficile.

Vincent Martinez

Conseil de Fondation au 31.12.2019

Président :	M.	C.	Blandenier	Membre indépendant
Vice-Présidente :	Mme	C.	Skupien	INSIEME-NE / Représentante Conseil des parents DC Autonomie Restreinte
Secrétaire :	Mme	F.	Gaschen	INSIEME-NE / Représentante Conseil des parents DC Autonomie Large
Membres :	Mme	M.-C.	Zimmerli	Membre indépendant / Représentante Conseil des parents DC Aînés
	Mme	R.	Mileti Brocard	INSIEME-NE
	M.	P.	Haeberli	Membre indépendant
	M.	J.-C.	Guyot	Membre indépendant
	M.	P.	Palomo	Membre indépendant
	Mme	A.	Clerc	Membre indépendant
	M.	J.-M.	Röthlisberger	INSIEME-NE
	Mme	M.	Mertenat-Marti	Membre indépendant
				Pas de représentant du Conseil des parents DC Autonomie Légère
				Pas de représentant du Conseil des parents DC École Spécialisée

Bureau Permanent

Président :	M.	C.	Blandenier
Vice-Présidente :	Mme	C.	Skupien
Secrétaire :	Mme	F.	Gaschen

Direction de la Fondation Les Perce-Neige avec voix consultative sur invitation :

M.	V.	Martinez	Directeur Général de la Fondation
M.	D.	Marthe	Directeur du DC École Spécialisée
M.	M.	Fortin	Directeur du DC Autonomie Légère
Mme	C.	Bourquin	Directrice du DC Autonomie Restreinte
Mme	K.	Roth	Directrice du DC Autonomie Large
Mme	C.	Senn	Directrice ad interim du DC Aînés
M.	S.	Monnier	Directeur Administratif et Financier
Mme	F.	Hug	Directrice des Ressources Humaines
M.	S.	Laroui	Responsable des Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance

Organigramme Général au 31.12.2019

LesPerceNeige
FONDATION

Inclusion et intégration des bénéficiaires de la Fondation

Domaine de Compétences
École Spécialisée (DC ES)

«Tout être doit pouvoir rejoindre dans le regard des autres une image d'espérance de lui-même»

Renée Delafontaine

Introduction

Le Domaine de Compétences de l'École Spécialisée (DC ES) oeuvre en respect du cadre législatif et qui plus est, en faveur de la reconnaissance et de la valorisation des enfants et jeunes suivis.

La référence cantonale stipule:

Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE)

Intégration des personnes handicapées

Art. 36 *L'État et les communes prennent des mesures en vue de compenser les inégalités qui frappent les personnes handicapées et de favoriser leur intégration économique et sociale.*

Sur le plan national:

L'intégration des enfants présentant des besoins particuliers dans l'enseignement régulier est une question qui se pose à l'école de façon récurrente et toujours plus précise. En 1994, la Suisse ratifiait la déclaration de Salamanque qui réaffirmait la volonté des 92 États signataires de promouvoir une approche intégrative de l'éducation; une école pour tous. Dans le contexte suisse, l'entrée en vigueur de la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand, 2004) renforce cette position en demandant aux cantons de favoriser l'intégration scolaire dans la mesure de leurs possibilités. Dans cette mouvance, les cantons ont progressivement introduit la possibilité de l'intégration dans leurs législations scolaires.

Quelle est notre offre d'accompagnement et de soutien à l'intégration scolaire?

Elle est plurielle et se répartit au travers de différentes prestations scolaires comme:

- Le **Soutien Pédagogique Spécialisé** (SPS) qui accompagne quelque **120 élèves scolarisés** en école régulière dans l'ensemble du canton de Neuchâtel.
- Les **treize classes intégrées** de l'École Spécialisée réparties çà et là dans les cercles scolaires ordinaires de notre canton avec quelque **65 élèves**.
- Les projets d'**intégration individualisée partielle** pour quelques 28 élèves de nos classes internes (scolarité mixte Les Perce-Neige – École régulière du canton).

Concernant les **345 élèves** suivis par l'École Spécialisée (225 en classes internes et 120 en SPS), nous en accompagnons 213 dans le cadre de projets d'intégration selon des modalités différentes.

Notre engagement en ce sens porte sur quelque 62 pourcent des élèves de notre École Spécialisée; ce qui nous positionne comme un acteur majeur du canton dans ce domaine.

Intégration scolaire: de quoi parle-t-on?

Éléments conceptuels tirés de:
FELLAY, Jessica, RODRIGUEZ, Béatrice Chantal
Mémoire de Maîtrise: Université Genève, 2018 (archive ouverte UNIGE)

Niveaux d'intégration

Le mot intégration suscite diverses réactions souvent vives qui biaisent le débat et le polarise. C'est pourquoi, le premier temps de la recherche a consisté à clarifier la terminologie en usage autour des projets d'intégration et à sa mise en perspective dans le quotidien du projet lui-même.

Divers chercheurs proposent une autre manière de nommer les différents niveaux d'intégration.

Söder (1980) cité dans Gremion & Paratte (2009), mais aussi Vaney (2003), nous proposent de séparer, en trois niveaux, la qualité de l'intégration: l'intégration physique, l'intégration fonctionnelle et l'intégration sociale.

Intégration (insertion) physique

«être parmi les autres»

Ce niveau peut être compris comme la présence physique de personnes en situation de handicap avec d'autres personnes n'étant pas en situation de handicap. Malgré ce côtoiement et cette proximité, il n'y a pas forcément d'échanges ou d'interactions entre ces deux groupes. Cependant, cette étape serait nécessaire pour atteindre les niveaux suivants.

De plus, lors de cette étape, les besoins spécifiques de la personne ne sont pas considérés et sa réussite dépend uniquement de celle-ci et de sa capacité à s'adapter à l'environnement.

Cette étape dépend de l'intérêt de l'école et de l'enseignant lorsqu'il intègre l'élève dans sa classe. Il n'est pourtant pas suffisant pour qu'une classe spécialisée fonctionne dans une école ordinaire, que les adaptations soient opérées uniquement par l'élève car l'environnement doit aussi s'adapter aux besoins de celui-ci.

L'élève, lors d'intégration physique, peut se sentir stigmatisé et aura besoin d'un espace ressource où retrouver ses camarades.

Intégration fonctionnelle (ou temporelle)

«faire avec les autres»

La personne au sein de cette étape réalise des activités avec d'autres personnes qui ne sont pas en situation de handicap. Cette étape ne va pas sans condition et organisation préalables des activités, afin de générer une bonne coopération.

Intégration sociale

«compter pour les autres, avoir sa place, tenir des rôles, être un partenaire, échanger de manière spontanée» (Insieme Genève, 2002)

L'intégration sociale «consiste en la participation de la ou des personnes (dévalorisées) avec les citoyens non dévalorisés aux interactions et interrelations sociales qui sont culturellement normatives en quantité et en qualité, qui ont lieu lors d'activités normatives et dans des établissements et contextes valorisés ou moins normatifs», selon Wolfensberger et Thomas (1988 pp. 29-30, cité dans Doré, 2001, p.4).

C'est le niveau dans lequel la personne est le plus intégrée et où l'enseignant a un rôle primordial à jouer.

Doré (2001), partageant également la catégorisation de l'intégration en trois niveaux, ajoute une nuance supplémentaire, à savoir celle de l'intégration pédagogique. Cette intégration «est basée sur une programmation et une planification continue et individuelle» (Kaufman, Gottlieb, Agard et Kukic, 1975, cité dans Doré, 2001). Elle tient compte des trois niveaux d'intégrations décrits ci-dessus.

Conclusion

Ces différentes formes d'intégration présentées dépendent des lois en vigueur dans le pays ou les cantons, «de la réalité du terrain de l'école, de la formation des enseignants-es et de la vision culturelle de la différence» indiquent Gremion & Paratte, (2009).

Les écoles ayant des projets d'intégration sont confrontées, d'une part à la sollicitation à l'intégration et, d'autre part, à l'impératif de la sériation. Ce genre de projet fait appel à un changement de manière de penser et de travailler, mais ceci nécessite avant tout une modification du système dans son ensemble. C'est un changement de paradigme où il faut non seulement penser, mais aussi porter un regard différent et où c'est à l'environnement de s'adapter à l'élève et non plus le contraire. Selon Pelgrims & Cèbe, (2010) «Une situation de handicap serait donc due à l'incapacité du système scolaire à répondre à ses besoins, et non à l'incapacité de l'élève à se conformer à ce système».

Le système scolaire tel qu'il existe aujourd'hui et tel qu'il est conçu mérite donc une remise en question. «L'interrogation ne porte plus seulement sur l'adaptation de l'élève à l'école, mais de l'adaptation de l'école à ses élèves» (Fuster & Jeanne, 1998, cité dans Gremion & Paratte, 2009).

Ainsi, le défi de l'enseignement consisterait à «Savoir répondre aux besoins particuliers à la fois des élèves émanant de l'école ordinaire et des élèves relevant de mesures d'enseignement spécialisé est le défi que la pédagogie doit relever en vue d'une école plus inclusive», selon les auteurs Pelgrims, Bauquis & Schmutz (2014).

Daniel Marthe
Directeur du DC ES

Domaine de Compétences
Autonomie Large (DC ALA)

La différence au service de la communauté: de la théorie à la pratique !

Nous le savons toutes et tous: notre société occidentale s'identifie fortement à travers le travail. L'activité professionnelle est souvent et rapidement au centre d'une discussion, dès que l'on entre en contact avec une personne jusqu'alors inconnue. En fonction de l'activité professionnelle de notre interlocuteur, nous lui apportons une considération plus ou moins importante.

Même si les nouvelles générations cherchent de plus en plus l'équilibre entre loisirs et travail, et même si nous observons une certaine ouverture envers les personnes qui diffèrent de nos normes sociétales établies de longue date, la stigmatisation des personnes «hors normes» n'a pas disparu pour autant; diminué peut-être, mais certainement pas disparu!

Le travail quotidien avec des personnes différentes me fait parfois oublier cet état de fait, jusqu'au moment où mon interlocuteur réalise que je travaille au sein de la Fondation Les Perce-Neige. En expliquant ce qu'est la Fondation, j'observe à chaque fois les mêmes réactions: «jamais je n'aurais imaginé une institution si vaste», ou encore «ça doit être difficile de travailler avec cette population». C'est au plus tard à cet instant que je réalise que notre société n'a pas autant évolué qu'on pourrait le souhaiter. Je constate aussi qu'un certain sentiment de gêne vis-à-vis de nos bénéficiaires est toujours et encore présent, même si le vocabulaire s'est adapté et que l'on vit dans l'air du temps: «égalité et inclusion pour toutes et tous».

Toutefois, ce n'est pas parce que nous revendiquons l'équité et l'inclusion de nos bénéficiaires dans la société que nous pensons qu'ils doivent être traités de la même manière que «monsieur et madame tout le monde»; au contraire! Nos bénéficiaires de prestations sont différents et ont des besoins différents. Notre rôle est de permettre leur inclusion, tout **en adaptant le cadre en fonction de leurs besoins particuliers**. Notre rôle est de créer la visibilité, la cohabitation et l'inclusion, professionnelle et personnelle, de nos bénéficiaires. Finalement, nous revendiquons le droit à la différence!

Je me souviens de cette situation, où l'un de nos jeunes adultes du Centre de Formation, porteur de troubles du spectre de l'autisme, a touché volontairement le vêtement d'un passager des transports publics lors de son trajet matinal qui l'amène sur son lieu de formation. La réaction fut virulente. Ce jeune homme, qui aime les tissus et qui ne peut s'empêcher de les effleurer de la main, a été puni sévèrement parce qu'il a fait un geste qui «ne se fait pas» quand on est considéré comme «normal». La non-connaissance à l'égard des besoins et parfois des comportements différents de nos bénéficiaires nous force, dans certaines situations, à mettre en place des mesures d'accompagnement qui ne se justifient pas par leur rationalité, mais par l'ignorance envers certaines formes de handicap.

Vivre la mixité

Une inclusion réussie doit se faire à plusieurs niveaux. Ce n'est pas une tâche réservée aux parents d'enfants en situation de handicap, aux institutions et aux autorités politiques, mais une évidence sociétale qui nous concerne toutes et tous. Tout d'abord, il faut accepter la différence et la mixité qui en découlent: **une société mixte est une société vivante, intéressante**, qui nous enrichit et nous permet de sortir des chemins balisés et d'abandonner nos oeillères. Les règles du jeu doivent être établies de manière à ce que la mixité puisse être vécue librement, sans préjugé et sans à priori. Malgré le fait que nous vivons dans un monde presque sans frontières ni tabous, il me semble que nous avons encore une marge de progression en matière de tolérance. Et pourtant, nous sommes perpétuellement en quête de différence: nous voyageons à l'autre bout du monde pour la chercher, nous nous efforçons de nous distinguer de notre voisin pour ne pas lui ressembler, mais nous avons de la peine à accepter une personne porteuse d'un handicap, qu'il soit visible ou non.

L'inclusion se fait à travers des actes concrets, précis et – surtout – accompagnés. Pour qu'un ouvrier Perce-Neige puisse s'épanouir dans une activité du premier marché du travail, il a besoin d'un facilitateur. Une personne qui explique à l'employeur sa différence et ses besoins et qui peut enlever des obstacles qui prétéritent une inclusion réussie. Un facilitateur qui prépare l'ouvrier à la tâche et aux attentes que l'entreprise a à son égard. Ce facilitateur, c'est l'un des nombreux collaborateurs et collaboratrices sociaux de notre Fondation. Actuellement, **seize ouvriers Perce-Neige travaillent** dans le cadre d'un **contrat individuel** dans le premier marché du travail, et **quatorze dans une équipe intégrée en entreprise**. Nous avons pu créer des partenariats solides avec de grandes enseignes de la région, qui prennent très au sérieux la responsabilité sociétale qui incombe à un employeur dans un processus d'inclusion. L'ouvrier Perce-Neige est un maillon dans la chaîne de productivité, comme n'importe quel autre employé. Avec une conscience professionnelle particulièrement prononcée, il se charge de remplir les étagères à la Coop, de vendre des produits Perce-Neige à la Boutique Au ç, de remettre en état des machines à copier de Canon ou de travailler dans le service intendance de la Migros. Un autre partenariat nous lie avec le Service des parcs et promenades de la Ville de Neuchâtel, où toute une équipe se charge de l'entretien des places de jeux. Nos collaborateurs sociaux et ouvrier-ère-s de l'unité «Inclusion en entreprise» vivent depuis de nombreuses années l'inclusion au quotidien, et permettent de la rendre visible auprès du grand public.

Le droit à la formation

L'inclusion dans le marché du travail commence avec le droit à la formation. Les enfants qui sortent de l'école spécialisée ont les mêmes droits à la formation que les enfants qui ont suivi un cursus scolaire ordinaire. Leur différence nécessite une prise en charge adaptée et individuelle. Une année d'observation et d'évaluation permet d'orienter les jeunes adultes vers une activité professionnelle qui réponde à leurs compétences et aspirations. L'année 2019 nous a renforcés dans notre conviction d'intensifier notre réflexion quant aux formations pratiques qui permettent aux jeunes d'acquérir des compétences-métiers en vue d'une inclusion accompagnée dans le premier marché du travail. La première Attestation Individuelle de Compétences (AIC) a pu être décernée à un jeune en fin de formation, ce qui nous conforte dans notre choix de proposer des formations pratiques, soit en collaboration avec des entreprises externes, soit dans nos propres structures. Autrement dit, si les compétences d'un jeune adulte le permettent, nous allons dès lors inviter ses proches à initier les démarches nécessaires afin d'obtenir l'une des mesures proposées par l'Assurance Invalidité pour envisager un tel cursus de formation. Ce parcours favorisera son avenir professionnel sur le premier, mais aussi sur le deuxième marché du travail. À ce propos, nous réfléchissons actuellement à la création d'un nouveau profil d'ouvrier au sein de nos ateliers de travail : celui d'ouvrier spécialisé! Des tâches spécifiques, qui demandent de belles compétences et une autonomie dans leur accomplissement, pourraient alors lui être confiées.

Ici et ailleurs

Nos bénéficiaires sont eux-mêmes en **quête d'autonomie et d'inclusion**. Pas seulement dans leur activité professionnelle, mais également dans leur lieu d'habitation. En proposant un accompagnement socio-éducatif à domicile, nous avons pu suivre, pour la première fois cette année, deux de nos résidants dans leurs démarches en vue de trouver un appartement. Certes, ce ne fut pas chose facile, et les portes se ferment rapidement dès que la régie ou le propriétaire réalise que notre bénéficiaire est un rentier AI. C'est alors le rôle de notre collaborateur-trice social-e de démontrer le sérieux de la démarche. Une fois de plus, notre collaborateur-trice social-e devient un facilitateur qui oeuvre à plusieurs niveaux pour permettre une intégration réussie dans un logement en dehors de l'institution.

De nouvelles formes d'habitation ou de cohabitation sont de plus en plus demandées. Ainsi, nous avons pu déménager cette année l'un de nos foyers dans un nouveau complexe résidentiel au quartier des Forges à La Chaux-de-Fonds. Le projet a été réalisé par la Fondation Rencontre et offre des lieux d'habitation

sécurisés et particulièrement adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Des espaces communs favorisent l'échange entre locataires et permettent de lutter efficacement **contre la solitude**, phénomène malheureusement souvent observé auprès des populations vulnérables. Nos premiers constats sont réjouissants: une vraie mixité peut être observée dans ce lieu, de même qu'un échange naturel et spontané entre locataires. Nous allons nous inspirer de cette expérience pour nos futurs projets de logements.

Toute notre activité vise l'inclusion de la personne en situation de handicap en proposant un accompagnement spécifique dans le domaine de la formation, du travail et du logement. En 2019, les événements suivants ont marqué notre Domaine de Compétences:

- Décernement de la première Attestation Individuelle de Compétences (AIC), pour une formation pratique dans le domaine de la vente.
- Création d'une nouvelle unité «Transition Formation-Atelier» pour permettre aux jeunes adultes de prolonger leur parcours d'évaluation avant d'intégrer définitivement un atelier.
- Création d'une salle de formation au Centre de Formation de Val-de-Ruz (CFVR).
- Déménagement des Ateliers Montagnes, de la rue du Quartz à la rue de la Jardinière, à La Chaux-de-Fonds.
- Création d'un nouvel atelier de travail «Multimédia», afin de répondre aux attentes nouvelles des jeunes ouvrières et ouvriers.
- Exposition de l'atelier «Arts visuels» au Péristyle de l'Hôtel-de-Ville, à Neuchâtel.
- Participation aux Artisanales de Noël, à Neuchâtel.
- Déménagement du Foyer de la rue de la Jardinière à la rue des Forges, à La Chaux-de-Fonds.
- Transformation de la prestation ASADOM (Accompagnement Social à Domicile) en une unité à part entière, sous le nom de SAMBA (Service Ambulatoire Adulte).
- Déménagement de deux résidants en foyer dans des appartements indépendants.

Le travail accompli durant l'année 2019 fut de taille. Il a été possible grâce à l'engagement sans faille de nos collaboratrices et collaborateurs sociaux, ouvrières et ouvriers, ainsi que de nos partenaires externes. Qu'ils en soient toutes et tous remerciés chaleureusement!

Kathrin Roth
Directrice DC ALA

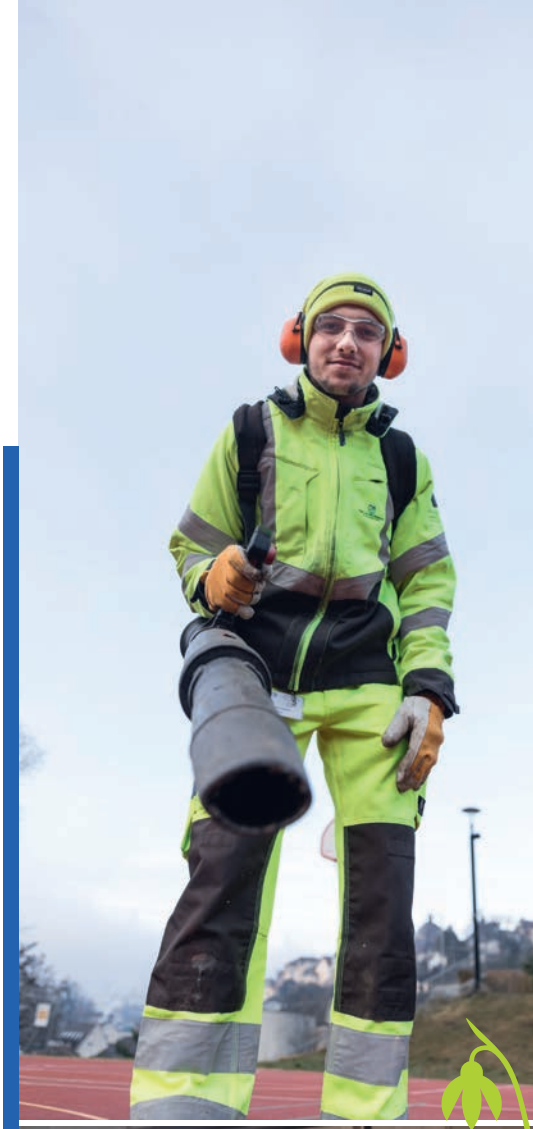

Domaine de Compétences
Autonomie Légère (DC ALE)

Les différentes structures d'hébergement et d'activités du Domaine de Compétences Autonomie Légère sont tournées vers les autres, tant à l'interne qu'à l'externe de la Fondation.

Voici quelques exemples représentatifs tirés de la vie quotidienne.

Centre Perce Neige Lignières (CPNL)

Nous accueillons 14 bénéficiaires adultes présentant des déficiences intellectuelles et des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) dans une très belle maison ancienne, un peu retirée du centre du village. Ce retrait est bénéfique pour les résidants qui ont parfois besoin de cette distance à l'autre.

Nous avons un joli **poulailler ainsi qu'un chevrier**; ceux-ci nous permettent des activités pour nos bénéficiaires en relation avec la vie animale tout en offrant la possibilité aux passants de venir voir nos animaux et nous apporter du pain sec. Ces activités sont très valorisantes pour notre population tant dans l'organisation d'activités rythmées par la vie animale qu'au regard de la population.

Nous avons aussi développé des collaborations avec deux fermes qui nous permettent un travail plus spécifique auprès des animaux (vaches) à la ferme pour deux de nos bénéficiaires. Dans un premier temps avec notre présence et, actuellement, sans notre présence, mais avec des points rencontre afin de mieux identifier les demandes spécifiques de chacun. Tout cela est possible grâce au réseautage établi depuis plus de quinze ans avec les Béquiats (surnom des habitants de Lignières).

Toutes ces relations sont **très valorisantes et très positives** dans le parcours d'intégration de nos bénéficiaires. Nous voulons perpétuer ce type d'intégration auprès de la population dans des mouvements d'ouverture.

Centres de jour et/ou ateliers

Nous avons décidé de promouvoir l'activité professionnelle avec une intensité modérée au regard du travail proposé. En dehors de ce temps, nous proposons la possibilité de faire une activité extérieure au moins une fois par mois: du bowling à La Chaux-de-Fonds, de la piscine à Engollon, du ski de fond, une ballade sur le lac…

Cette coupure dans le temps professionnel nous permet de mieux percevoir les compétences de nos bénéficiaires dans la vie de tous les jours et en situation presque ordinaire. Nous valorisons ces moments tant pour son esprit ludique que pour les habiletés sociales à promouvoir ou à renforcer.

Depuis très longtemps, nous possédons un **atelier jardin** qui se représente lors des fêtes telles que les jardins de Vaumarcus, les foires de Dombresson ou de Couvet, pour n'en citer que quelques-unes. Ces moments de partage avec la population valorisent les contacts extra-muros et permettent une gratification importante tant dans l'organisationnel que dans les compétences.

Depuis cette année, sur les mois de production, une fois par semaine, nous invitons la population proche du site des Hauts-Geneveys à venir faire son marché de **produits frais et bio**. Initialement prévu pour les collaborateurs, nous constatons que grâce au bouche à oreille la majorité des clients sont des externes à la Fondation. Des propositions de production ciblées sont aussi proposées, recettes à l'appui. La totalité de ce marché est réalisée par les bénéficiaires et nous voyons le bonheur dans leurs yeux dans de tels moments.

Dans les Espaces de Jour, la population est très variée en accueillant des bénéficiaires externes venant principalement du domicile ou des internes venant de nos hébergements. Cette mixité permet de promouvoir une certaine émulation entre les personnes en proposant pour certains des activités extérieures connues et pour d'autres inconnues.

Les mises en situation sociales sont nombreuses et permettent les ajustements à la vie sociale extérieure à la Fondation. La participation au tri des différents emballages et la dépose à la déchetterie est un exemple parmi tant d'autres. Nous tentons de joindre des apprentissages aux normes sociétales.

Spécial Olympics

Une fois par an, nous organisons une phase du championnat de Basketball de Spécial Olympics. Ce tournoi se déroule à la Fontenelle à Cernier en collaboration avec le club de Val-De-Ruz qui milite en première ligue nationale. Cette collaboration est importante pour permettre de faire mieux comprendre ce sport, mais aussi d'être en lien avec la population du vallon. Ce brassage de population - huit équipes de toute la Suisse Romande, six arbitres officiels, des marqueurs, des bénévoles et des familles, sans oublier les joueurs de la première équipe - est un moment de convivialité autour et pour le sport.

Voici donc en quelques exemples, la potentialité de l'inclusion et/ou de l'insertion de la Fondation Les Perce-Neige.

Michel Fortin
Directeur DC ALE

Domaine de Compétences
Autonomie Restreinte (DC ARE)

Cet article est composé de plusieurs témoignages de collaborateurs du DC Autonomie Restreinte qui ont été sollicités pour transmettre des exemples d'activités intégratives et/ou inclusives réalisées pour et avec les bénéficiaires de prestations.

Projet jardin communautaire et projet échange avec des enfants du parascolaire

par Ghislaine Merlin, Éducatrice Principale, EPNF

Les personnes adultes polyhandicapées sont encore peu intégrées dans la société. Vivant pour la plupart en institution résidentielle et présentant des limitations importantes dans leur motricité, leur communication, leurs perceptions, elles ont peu l'occasion de se trouver dans la société et de fréquenter des personnes sortant du contexte institutionnel.

L'Espace Perce-Neige Fleurier (EPNF) a ouvert ses portes en 2005. En 14 ans, les personnes qui y vivent ont pu tout de même créer des liens avec l'environnement extérieur, par le biais de balades au village, sorties restaurant, achats dans les différents magasins, etc. Certaines sont connues par leur nom dans le village. L'idée est donc de continuer sur ce chemin de l'intégration dans le village.

Nous avions à l'époque un parc à chèvres; le but de ce projet était de créer un lien entre l'environnement extérieur et nous, en offrant la possibilité aux passants de venir voir les chèvres. Cela permettait également aux bénéficiaires d'être en contact avec des animaux. Le projet s'est finalement arrêté pour différentes raisons.

L'objectif du projet «Jardin communautaire» est de **promouvoir les liens sociaux de proximité**, la rencontre et les échanges par-delà l'âge, le handicap et la culture, par le biais d'une activité qui peut être culturelle, sociale ou éducative.

Pour réaliser concrètement le projet et trouver des partenaires, le flyer suivant avait été distribué dans la région:

Vous:

- Vous avez envie d'entrer dans un projet lié au jardinage
- Vous êtes prêts à vous engager dans la rencontre avec des personnes en situation de polyhandicap et fournir une prestation en nature en contrepartie de la mise à disposition du jardin, allant dans le sens de l'intégration avec les bénéficiaires (organisation d'une collation, d'une activité commune du genre confection de confitures, d'un «apéro presque parfait», d'un concert, de temps à disposition, ou toute autre idée d'échange direct avec les bénéficiaires de prestations)

Nous:

- Nous offrons un vaste terrain aménagé en jardins à cultiver
- Nous assurons l'entretien régulier de base (arrosage, environs)

Ensemble:

- Nous pourrions inventer une nouvelle dynamique d'échanges dans la région

Les personnes intéressées ont donc pu choisir de s'occuper d'un jardin et en échange ils ont proposé une prestation en nature. Par exemple, l'un des partenaires est venu confectionner avec son épouse, ses deux petites filles et avec des bénéficiaires de prestations, des biscuits dans les locaux de l'EPNF.

L'objectif du projet «échange avec des enfants du parascolaire» est de favoriser l'intégration des personnes polyhandicapées adultes par la rencontre et l'échange avec des enfants du parascolaire du Val-de-Travers et de promouvoir leur participation sociale en les insérant dans le processus de préparation de ces échanges.

Plusieurs **visites d'enfants du parascolaire** sont organisées durant l'année à l'Espace Perce-Neige Fleurier. Les activités sont prévues par les éducateurs (atelier

de créativité, atelier cuisine, atelier mouvement, etc.). Elles sont choisies pour que la participation soit optimale et que les bénéficiaires de prestations puissent montrer leur savoir-faire aux enfants (exemple couper du petit bois, faire des K-Lumets, utiliser la scie, etc.). L'encadrement est réalisé par des professionnels du parascolaire et par des éducateurs du site. Il est prévu que des bénéficiaires fassent de temps en temps une visite au parascolaire de Môtiers.

Nichoirs à chauves-souris

par Laura Bohnenstengel, Éducatrice, Espace de Jour Sakhaline

L'Espace de Jour Sakhaline fait partie du Domaine de Compétences Autonomie Restreinte de la Fondation Les Perce-Neige. Depuis son ouverture, nous proposons aux bénéficiaires un lieu d'activité manuelle pour qu'ils puissent travailler leur motricité et leurs compétences cognitives; et ce, avec des activités qui font sens pour eux.

C'est dans cette optique, qu'en 2016 nous avons voulu ajouter une activité manuelle qui traite le bois car un bénéficiaire a pu nous montrer, malgré qu'il soit non-verbalisant, qu'il aimait travailler cette matière. Nous voulions mettre en place une activité qui soit motivante pour lui et les autres bénéficiaires et adaptée à leurs diverses compétences motrices.

Étant active dans le domaine de la protection des chauves-souris dans le canton de Neuchâtel, je savais qu'il existait une petite demande pour des nichoirs de tailles moyenne à petite. La demande n'étant pas très grande, il nous semblait possible de mettre en place une activité qui pouvait remplir partiellement cette demande tout en permettant de valoriser les compétences et les envies des bénéficiaires de Sakhaline.

Nous avons donc, avec l'aide de Chiroptera (l'association de protection des chauves-souris du canton de Neuchâtel), développé un concept de nichoir à chauves-souris. Il était important pour nous que les bénéficiaires puissent effectuer le plus d'étapes possibles. Nous avons donc aménagé le matériel et l'environnement pour leur permettre de confectionner ces nichoirs avec le moins d'aide possible.

Il était également important pour nous de réaliser le nichoir jusqu'au bout afin que cette activité ait vraiment du sens pour les bénéficiaires et qu'ils puissent avoir une réelle valorisation en livrant un produit fini à une tierce personne. En effet, quand on parle de handicap sévère, les gens n'ont généralement pas d'attente envers ces personnes. Nous voulions démontrer qu'il était possible, avec un peu d'aide, de leur permettre de produire quelque chose d'utile et de demandé par la collectivité.

Ces nichoirs sont vendus lors de la nuit de la chauve-souris qui a lieu toutes les années au mois d'août. Nous en avons également fourni au jardin des mineurs, situé aux Mines d'Asphalte de Travers. Par ailleurs nos nichoirs sont disponibles sur commande: laura.bohnenstengel@ne.ch.

Cette activité a permis de valoriser l'implication de nos bénéficiaires dans la société. Elle les a rendus, eux ou leurs proches, fiers de leurs compétences.

Intégration et inclusion

par Stan Bornand, Éducateur Principal, Foyers occupationnels

Nous accompagnons dans nos foyers des personnes avec différents handicaps. Certaines avec des déficiences intellectuelles mineures, certaines avec des déficiences plus importantes. Des personnes qui peuvent présenter des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) et d'autres des troubles psychiques et/ou physiques avec des comportements défis. Un comportement défi est un comportement culturellement anormal, intense et/ou fréquent où la sécurité physique de la personne ou d'autrui peut être mise en danger. On peut aussi parler de comportements qui limitent ou empêchent l'accès aux services ordinaires de la société.

Dans cette diversité, notre mission est abondamment colorée et lorsque nous abordons les thèmes de l'intégration et de l'inclusion nous pouvons nous représenter face à un patchwork.

Chaque handicap a sa couleur et sa forme, et dans notre accompagnement il convient de prendre en compte le tableau dans son ensemble et chaque forme séparément.

Lorsque nous parlons d'intégration, dans les lieux publics par exemple, nous prétendons permettre à la personne de s'adapter, de changer certains comportements afin de s'ajuster aux besoins/attentes de la société. Pour citer un exemple: il peut arriver qu'une personne soit attirée de manière excessive vers la nourriture et, à l'écoute de ses pulsions, elle peut avoir des comportements qui peuvent parfois surprendre.

Dans un souci d'intégration, notre rôle est de mettre en place différents outils pédagogiques dont voici deux exemples:

- Des scénarios sociaux: il s'agit de courtes histoires dont le but est de décrire une situation sociale en termes de réponses attendues. Ces histoires sont écrites pour répondre aux besoins d'une personne en particulier et elles concernent une situation particulière. Ces scénarios sociaux peuvent être accompagnés d'images et/ou de pictogrammes selon les degrés de compréhension de la personne et afin de répondre à son langage.
- Des outils de valorisation peuvent aider la personne en situation de handicap à se concentrer sur un but. Parfois le sens de l'ajustement du comportement de la personne n'est pas compris, et par ce système nous essayons de donner un sens pour la personne.

Notre but est de permettre à la personne d'être intègre tout en essayant de répondre aux normes sociétales, autant que favoriser l'accueil par l'entourage extérieur.

Dans le sens de l'inclusion, nous pouvons parler **d'adaptation de l'entourage** au handicap de la personne. Les «intervenants externes de la société» (vendeur-e-s, caissier-ère-s, coiffeur-e-s, citoyen-ne-s ordinaire-s, etc.) en sont les acteurs. C'est-à-dire qu'ils peuvent adapter/transformer leur comportement envers une personne en situation de handicap. Dans ces situations notre travail en tant qu'intervenants sociaux est de contribuer à une meilleure adaptation de la société envers les personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un travail continu de communication verbale et non-verbale afin de favoriser l'accueil de la disparité.

C'est un équilibre à trouver entre le travail sur la personne pour l'aider à coopérer aux normes de la société, et le travail sur la société afin de comprendre le handicap et de l'accepter.

Si nous reprenons l'exemple du patchwork nous constatons que certaines formes et couleurs ont leurs propres matérialités/réalités, il y a donc autant de façons d'accompagner que d'interrogations sur la justesse des «transformations» dont il est question.

Nous pouvons conclure par la réflexion que chaque personne a entièrement sa place, chacune apporte sa couleur et sa forme au tableau, avec ou sans handicap, c'est ce qui offre la diversité et la richesse de l'humanité.

Conclusion

Ces quelques exemples d'actions allant dans le sens d'une société tolérante et respectueuse des singularités montrent l'importance du travail et de l'engagement des collaborateurs sociaux pour faire avancer ce mouvement d'ouverture. Nous remercions donc les auteurs des articles ci-dessus ainsi que tous les collaborateurs qui contribuent au développement d'une société inclusive.

Catherine Bourquin
Directrice DC ARE

Domaine de Compétences
Aînés

Nous pouvons considérer que le Domaine de Compétences des Aînés **accueille des personnes handicapées vieillissantes du troisième et quatrième âge** (en référence avec le vieillissement). La prise en charge est individualisée et tient compte des besoins liés à l'âge et au handicap des bénéficiaires.

À l'inverse du sentiment de solitude que peuvent vivre les personnes âgées dans notre société, des risques de dénutrition et de déshydratation, les personnes handicapées vieillissantes ont l'habitude de **cohabiter dans des foyers de 7 à 10 personnes** accompagnées par des éducateurs proposant un suivi complet du bénéficiaire. Le danger est plutôt de créer une microsociété vivant en autarcie.

«Si la montagne ne vient pas à toi, va à la montagne.»

Malgré le fait d'être situés aux Hauts-Geneveys (site considéré comme isolé), les collaborateurs des foyers et des espaces d'animation du Domaine de Compétences Aînés considèrent comme **primordial l'intégration dans la société neuchâteloise** des personnes handicapées vieillissantes, si elle est **bienveillante et respectueuse de leurs rythmes de vie**.

Les actes ordinaires, comme aller chez la coiffeuse, faire des achats, boire un café, etc. cadencent la vie des bénéficiaires et permettent des interactions positives avec la population.

Néanmoins, pour une partie des résidants, il devient difficile de se déplacer et parfois, l'énergie n'est plus au rendez-vous. Dès lors, nous encourageons les proches (famille, amis et connaissances) à venir aux Hauts-Geneveys pour une visite informelle, participer à la fête des familles organisée par une grande partie des foyers, pour un anniversaire, pour un concert, etc.

Diverses animations sont organisées pour permettre l'échange avec d'autres personnes que les collaborateurs de la Fondation. Nous profitons de l'occasion pour remercier le personnel des différentes logistiques du site des Hauts-Geneveys qui prend toujours le temps d'échanger avec nos aînés et de s'intéresser à eux.

Pour illustrer nos propos, deux exemples:

- Une dizaine de concerts (ouverts au public extérieur) ont lieu chaque année sur le site. Les membres des groupes musicaux sont généralement très accessibles et partagent des moments très conviviaux avec les bénéficiaires. Nous avons le plaisir d'y voir, de temps en temps, des spectateurs et spectatrices provenant du voisinage ou d'ailleurs.
- La section «Boudry - la Béroche» du Rotary organise, une année sur deux, un souper avec la présence de leurs membres permettant un partage magnifique. La deuxième année, une sortie est organisée pour les bénéficiaires appréciant ce genre d'activités. À signaler que certains Rotariens invitent régulièrement des résidants pour des sorties individuelles.

En lisant le rapport de notre animatrice socio-culturelle, vous pourrez avoir un aperçu des autres activités proposées permettant à nos Aînés de croquer pleinement la vie.

Dans un proche avenir, nous accompagnerons des **personnes handicapées vieillissantes dans leurs lieux de vie actuels situés dans les villes ou villages du canton**. Une petite révolution pour le Domaine de Compétences qui, jusqu'à présent, s'est occupé de bénéficiaires ayant vécu de longues années aux Hauts-Geneveys.

Claudia Senn
Directrice ad interim DC Aînés

Les Animations Socio-Culturelles (ASC)

Les Animations Socio-Culturelles assurent au travers d'un accompagnement personnalisé ou collectif, une qualité contribuant au maintien et au développement de l'inclusion sociale et citoyenne des bénéficiaires de prestations.

Le service garantit la diversité et la qualité des animations socio-culturelles, en favorisant **l'accès aux bénéficiaires à des activités à visée culturelle, artistique, sportive, citoyenne, ou encore divertissante**. Ces activités sont **adaptées** aux besoins, compétences et potentialités des bénéficiaires de prestations, dans une optique de recherche de bien-être, d'apprentissage de compétences ou d'inclusion dans des activités communautaires.

La culture inclusive

«La culture inclusive, c'est un accès sans obstacle à la culture pour toutes les personnes qui s'y intéressent. La culture inclusive rend accessibles les offres culturelles et favorise la participation à la vie culturelle des personnes avec et sans handicap.

Le label «Culture inclusive» est décerné aux institutions culturelles suisses qui s'engagent durablement sur la voie de l'inclusion et de la participation culturelles. Il est attribué par le Service Culture inclusive de Pro Infirmis.

La culture inclusive offre une plus-value évidente. De nombreuses personnes apprécient en effet des offres qui font appel à tous les sens, un accès aux informations en une langue simple ou en français «facile à lire et à comprendre» (FALC), un accueil convivial, un cadre qui met en confiance, ou encore une offre culturelle et de médiation participative.» [1]

Les cinq champs d'activités du Label

- Inclure la thématique du handicap dans la programmation et/ou la médiation culturelle
- Garantir un accès sans obstacles aux contenus culturels
- Garantir un accès architectural sans obstacles
- Inclure des personnes en situation de handicap comme collaborateur de l'institution culturelle
- Garantir une communication accessible à tous.

La langue «facile à lire et à comprendre» (FALC)

L'accès à l'information relève de l'article 9 de la convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH); de ce fait, tous documents destinés aux personnes déficientes intellectuelles devraient être rédigés en langue FALC.

La méthode «facile à lire et à comprendre» propose «des règles pour aider les rédacteurs de documents à rendre l'information facile à lire et à comprendre pour les personnes déficientes intellectuelles. L'objectif consiste à rendre les personnes déficientes intellectuelles plus autonomes dans leurs démarches grâce à une meilleure compréhension de l'information.» [2]

L'information rédigée en «facile à lire et à comprendre» est par ailleurs utile pour les personnes dyslexiques, malvoyantes mais aussi pour les personnes étrangères maîtrisant mal une langue, les personnes en situation d'illettrisme, les personnes âgées, les enfants du primaire. Ceci concernerait 20% de la population Suisse.

Les Animations Socio-Culturelles inclusives effectuées en 2019

Les 10 ans de «Clowns ensemble»

Troupes composées de clowns présentant une déficience intellectuelle et de clowns bénévoles.

«Clowns ensemble» est un espace qui **favorise la rencontre** entre des clowns avec une déficience intellectuelle et des clowns bénévoles. C'est une démarche sociale, expressive, créative et inclusive. Cette activité s'inscrit dans un temps de loisir, en dehors du cadre institutionnel ou professionnel.

Pour fêter les 10 ans de «Clowns ensemble», un sondage auprès de tous les clowns a mis en évidence leur désir, pour cette occasion, d'organiser une fête foraine et de faire un spectacle pour son fidèle public.

Ce rêve s'est réalisé grâce à un partenariat avec la Fondation «Ton sur Ton» et son école de cirque.

Les clowns ainsi que des élèves de l'école de cirque se sont rencontrés à 2 reprises, lors des ateliers de «Clowns ensemble». Ceci a permis aux jeunes artistes et aux clowns de faire connaissance et de collaborer pour concevoir un spectacle ensemble. Tout ce processus de création a été conduit par Mmes Magalie Jaquet, médiatrice de l'école de cirque «Ton sur Ton» et Véronique Mooser, coordinatrice de «Clowns ensemble» et animatrice socio-culturelle à la Fondation Les Perce-Neige.

Pour le dimanche 26 mai 2019, un chapiteau a été monté sur le site d'Evologia à Cernier. Après un apéritif VIP, le spectacle des clowns et des circassiens a été présenté à plus de 270 personnes. Malgré la chaleur et quelques prestations un peu longues, voir les sourires sur les visages des clowns, des élèves et de leurs invités démontrent que la fête a été belle et s'est révélée être un franc succès!

[1] PRO INFIRMIS, SERVICE CULTURE INCLUSIVE (BERNE) 2020.
Culture inclusive [en ligne]. [Consulté le 10 janvier 2020]. Disponible à l'adresse:
https://www.kulturinklusiv.ch/fr/page-draccueil/le-label/culture-inclusive-5.html

[2] UNAPEI, POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE (PARIS), 2020.
Unapei, pour une société solidaire et inclusive Paris [en ligne]. [Consulté le 7 janvier 2020]. Disponible à l'adresse:
https://www.unapei.org/article/de-nouvelles-fiches-en-facile-a-lire-et-a-comprendre-falc-realisees-par-la-cnsa/

Bénévoles

L'accompagnement bénévole permet **d'agrémenter la vie des bénéficiaires** de prestations par de petites touches d'accompagnement individuel ou collectif, de l'écoute, des temps d'activités et de loisirs. Les bénévoles effectuent des matinées, des après-midis ou des soirées, auprès des bénéficiaires de prestations. L'activité principale des bénévoles est de proposer un ou des accompagnements individuels, selon les liens tissés et les centres d'intérêts communs avec les bénéficiaires de prestations. Quelques participations aux activités et aux loisirs de groupe peuvent être proposées par le service des animations socio-culturelles, tout au long de l'année.

Quelques exemples:

- Voir les Autruches à Altreu (Bienne) et repas au restaurant
- Croisière de midi sur le Lac de Neuchâtel
- Petite train à Neuchâtel
- Galerie Jonas à Cortaillod
- Aller en train à Tavannes et repas au restaurant
- Brocantes à Yverdon, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel
- Artisanales de Noël, balade en ville et repas au restaurant
- Visite de la TV romande
- Funiculaire et balade à Chaumont
- Concert des rameaux et restaurant
- Promener les chiens du refuge de Cottendart
- Visite de la fromagerie à Bellelay
- Marcher au bord du lac; regarder les oiseaux et canards.

Les bénévoles permettent par leur présence de:

- Favoriser l'ouverture de la Fondation sur l'extérieur
- Développer des liens sociaux avec les bénéficiaires de prestations
- Permettre à l'institution d'être à l'écoute des besoins des bénéficiaires de prestations
- Soutenir, élargir l'offre d'animation.

Groupe de parole «Tous ensemble, tous égaux»

Le groupe de parole «Tous ensemble, tous égaux» est composé de 10 personnes déficientes intellectuelles vivant et/ou travaillant aux Perce-Neige (DC Aînés, DC Autonomie Légère et DC Autonomie Large), ainsi que de 2 animatrices des Perce-Neige. Un-e bénévole peut compléter le groupe en cas de besoin; ceci est important pour avoir un regard extérieur sur l'activité, les bénéficiaires de prestations et la Fondation.

Le groupe a été créé en 2015, sous l'impulsion d'ASA Handicap Mental. A l'instar de ses compatriotes romands, les neuchâtelois ont appris leurs droits (CDPH- convention relative aux droits des personnes handicapées).

Dès 2017, le groupe de parole neuchâtelois travaille sur l'apprentissage de leurs devoirs et de leurs responsabilités; le concept de citoyenneté est ainsi abordé.

En 2019, le groupe de parole est composé de 4 axes d'intervention:

- Apprendre et défendre ses droits et ses devoirs
- Répondre à des demandes de la direction générale des Perce-Neige
- Émettre des recommandations auprès de la direction générale des Perce-Neige
- Être experts en langue «facile à lire et à comprendre» (5 experts ont été nommés par le groupe).

Cours FALC aux guides de musées neuchâtelois - février 2019

Le matin, les guides des musées ont fait des exercices corporels sur l'empathie et la créativité, suivis d'une partie théorique sur la langue FALC.

Les experts nous ont rejoints pour le repas de midi, ce qui a permis de faire connaissance et d'échanger de manière conviviale.

L'après-midi, des groupes composés d'experts et des guides des musées ont travaillé sur les dimensions suivantes:

- Déterminer les critères d'une bonne visite guidée
- Préparer ensemble une visite guidée à thème (accueil du public, une époque et un objet).

Le bilan de la journée s'est révélé très positif pour chaque personne. Elles ont été contentes de collaborer ensemble et ainsi avoir une approche:

- Plus concrète concernant les besoins de chacun pour vivre des visites guidées plus inclusives pour les personnes déficientes intellectuelles
- Plus consciente des besoins des personnes déficientes intellectuelles
- Plus aisée pour les guides, qui ont obtenu pendant cette journée des outils et un abord plus concret concernant les besoins des personnes déficientes intellectuelles.

Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds - de juin à septembre 2019

Pour son exposition temporaire sur l'histoire de clubs sportifs de La Chaux-de-Fonds, 2 experts en langue FALC de la Fondation Les Perce-Neige ont été mandatés par le musée, pour traduire en langue «facile à lire et à comprendre», le fascicule destiné aux visiteurs de l'exposition. Pour préparer cela, les experts ont pu visiter l'exposition avant son ouverture afin de la comprendre mieux au travers de vitrines où des objets que nos sportifs Chaux-de-Fonniers ont légué ou prêté au musée. De la publicité a été faite dans les institutions de toute la Suisse romande pour que les personnes déficientes intellectuelles s'inscrivent à des visites guidées en langue «facile à lire et à comprendre».

Cette collaboration a été riche en échanges; tout un chacun en retire de la satisfaction car en faisant connaissance et en rendant accessible les musées en langue facile les barrières tombent des 2 côtés:

- Les personnes déficientes intellectuelles n'ont plus d'appréhension à aller au musée, car elles y sont bien accueillies (langue orale facile, locaux et vitrines adaptés) et comprennent les contenus du musée
- Les guides du musée ont moins d'appréhensions envers le handicap, car ils sont allés à la rencontre de quelques personnes déficientes intellectuelles et ont des outils adaptés pour s'adresser à ce public.

Réseau International de l'Animation Socio-Culturelle

Dans le cadre du 9ème colloque du Réseau International de l'Animation (RIA) organisé par la HES-SO, le canton de Neuchâtel a été mis à contribution pour présenter les actions existantes de l'Animation Socio-Culturelle dans son canton. Les 50 personnes participant au colloque, ainsi que le public neuchâtelois, ont été invités à venir dans notre canton pour participer à une présentation et à un échange sur les nouveautés que l'Animation Socio-Culturelle propose à son public.

Ce réseau, organisé par plusieurs professionnels du champ de l'Animation Socio-Culturelle, a rassemblé une quinzaine d'associations, d'institutions ou encore de services communaux neuchâtelois proposant des prestations en lien avec les outils de l'Animation Socio-Culturelle:

- Le Comité d'organisation a fait une présentation des développements actuels de l'Animation Socio-Culturelle
- Les jeunes, les aînés et les personnes en situation de handicap ont présenté des projets qu'ils ont développés avec leurs animateurs socio-culturels. Ces présentations se sont faites sous forme de stands interactifs. Quatre bénéficiaires de la Fondation Les Perce-Neige y ont présenté le groupe de parole «Tous ensemble, tous égaux», avec un accueil très professionnel. En effet, ils ont eux-mêmes conçu le stand et choisi les informations qu'ils désiraient transmettre au public
- Une table ronde où professionnels, personnalités politiques et bénéficiaires ont été invités à débattre ensemble sur le thème: «Promouvoir, exercer, préserver: la question de la citoyenneté est le fil conducteur de l'Animation Socio-Culturelle.» Un bénéficiaire de prestations faisant partie du groupe de parole «Tous ensemble, tous égaux» de la Fondation Les Perce-Neige a été l'un des invités de la table ronde. Il a pu ainsi débattre sur les questions de la citoyenneté des personnes déficientes intellectuelles.

Danse inclusive

Une fois par année, un cours de danse inclusive est organisé par «Hiver de danse». Cette activité a pour

but de favoriser la rencontre entre des personnes en situation de handicap et des personnes valides, au travers de la danse contemporaine. Elle favorise l'éveil du corps et de l'imaginaire.

En 2019, 17 bénéficiaires de prestations, 5 éducateurs, 1 animatrice socio-culturelle, 3 bénévoles et 4 personnes valides y ont participé.

«Hiver de danse», en partenariat avec la Fondation Les Perce-Neige, a programmé 2 spectacles, en mai, à la salle de spectacle des Perce-Neige. Trois artistes s'y sont produits, le club service d'Insieme y a tenu le bar et plus de 60 spectateurs (30 personnes externes à la Fondation) ont assisté aux spectacles. On voit qu'il est difficile d'accueillir un public extérieur aux Perce-Neige, mais «Hiver de danse» pour l'année 2020 va reproduire l'expérience en allant dans un EMS du canton. Une représentation aura notamment lieu à la salle de spectacle de Fontainemelon. Nous prévoyons d'accueillir à nouveau «Hiver de danse» dans les locaux de la Fondation en 2021.

Amicale des Vieux Volants du Val-de-Ruz

«L'Amicale des Vieux-Volants du Val-de-Ruz» est venue comme chaque année avec ses anciennes voitures au coeur des Perce-Neige sur le site des Hauts-Geneveys, afin de les exposer aux bénéficiaires de prestations et de les inviter à faire une ballade. Un apéritif avec les résidants et les membres des Vieux-Volants a clos cette journée.

Des liens sont créés entre les membres des Vieux-Volants et les bénéficiaires des prestations; ils se retrouvent chaque année avec plaisir. Quelques liens perdurent tout au long de l'année où des échanges d'invitations se font entre des bénéficiaires et des membres des Vieux-Volants.

Rotary Club Boudry - La Béroche

Cette année les membres du Rotary ont organisé une sortie au zoo de Servion en car avec des bénéficiaires de prestations du Domaine de Compétences Autonomie Légère des Hauts-Geneveys. Suite à un apéritif, suivis du repas au restaurant, tous sont allés visiter le zoo.

Le but est de vivre des moments conviviaux entre les membres du Rotary et les bénéficiaires de prestations. Chaque personne du Rotary accompagne 1 ou 2 bénéficiaires de prestations, selon les liens tissés entre eux. Un album photo est ensuite offert à chaque résidant.

Pour certains bénéficiaires de prestations, ces liens perdurent tout au long de l'année, avec des membres du Rotary; ils sont devenus amis.

Réseau d'associations et de partenaires

Les associations dont la responsable des Animations Socio-Culturelles fait partie:

- Forum Handicap Neuchâtel (groupe de travail relations publiques et manifestations)
- Arc-en-Jeu (comité, coordinatrice «Clowns Ensemble», formatrice «Mettre du Jeu dans son Job», Colporteurs'Couleurs).

Les partenaires des animations socio-culturelles:

- Amicale des Vieux-Volants du Val-de-Ruz
- Association bénévolat Neuchâtel
- Association Beweggrund
- Association Danse Neuchâtel
- Association Fun for all
- Association insieme
- Association Lecture et Compagnie
- Ateliers des Musées
- Comité d'organisation de la fête des vendanges
- Commune de Val-de-Ruz
- Fondation Ton sur Ton
- Home le Foyer, La Sagne
- Musée d'Ethnographie de Neuchâtel
- Musée du Laténium
- Musée d'Histoire, La Chaux-de-Fonds
- Rotary Club Boudry - La Béroche
- Service Culture inclusive de Pro Infirmis
- Société Féline Neuchâtel-Jura.

Véronique Mooser
Responsable Animations Socio-Culturelles

LesPerceNeige
FONDATION

Rapport de performance

Le présent Rapport de performance est établi conformément aux dispositions de la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21. Ce rapport a pour objectif de renseigner le lecteur des états financiers sur les activités de la Fondation Les Perce-Neige. Les indications présentées dans ce rapport n'ont pas fait l'objet des contrôles de l'organe de révision.

Rapport de performance pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Mission

La Fondation Les Perce-Neige, fondation privée selon les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse, est régie par des statuts dont la dernière version date du 20 mars 2014. Son siège est à Val-de-Ruz. Elle a pour but la création et l'exploitation d'institutions ou de prestations destinées notamment:

- au dépistage
- à l'accueil
- à l'observation
- à l'instruction
- au traitement
- à l'éducation
- à l'orientation professionnelle
- à la formation professionnelle
- à l'hébergement
- à l'intégration bientraitante

Pour les enfants, adolescents et adultes

- ayant une déficience intellectuelle [1]
- polyhandicapés [2]
- présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) [3]

Elle peut, en outre, s'intéresser à d'autres activités relatives aux problématiques des personnes citées ci-dessus.

Organisation

L'organe suprême est le Conseil de Fondation qui exerce la haute direction et la surveillance des Perce-Neige. Il décide notamment des grandes orientations en lien avec la mission de la Fondation, des actions à entreprendre. Il valide le budget annuel et entérine les comptes.

Le Conseil de Fondation nomme un directeur général, chargé d'exécuter les décisions du Conseil de Fondation et de veiller à la bonne marche de la Fondation Les Perce-Neige, dont il suit la gestion courante et la représente auprès des autorités. Le directeur général oeuvre au maintien des Domaines de Compétences et des Services dans la vision souhaitée par le Conseil de Fondation. Il s'entoure d'une équipe de direction.

[1] Handicap mental (déficience intellectuelle)
Arrêt du développement mental ou développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales de l'environnement.
La notion de Handicap Mental est souvent suivie des termes «sévère», «moyen» ou «léger» pour le spécifier.

[2] Polyhandicap
Handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

[3] Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)
Le TSA est un trouble neurodéveloppemental d'origine probablement génétique. Il touche la personne avant sa naissance. Il est permanent. Il varie en intensité et les manifestations perceptibles varient elles aussi selon le degré d'intensité de la structure autistique. Il touche l'ensemble de la personne dans son développement de la perception, de la communication, de ses émotions, et donc de ses interactions et de ses comportements. Il peut ou non être accompagné d'un retard mental.
Il existe plusieurs autres affections similaires à l'autisme que l'on regroupe avec l'autisme sous le nom de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Parmi ces affections, citons le syndrome d'Asperger et le Trouble Envahissant du Développement non spécifié (TED-NS).

Contexte

La Fondation Les Perce-Neige est rattachée à deux départements du canton de Neuchâtel à travers le Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'Adulte (SAHA), pour le secteur des adultes, et par l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES), pour le secteur des mineurs.

Les organes dirigeants

Vincent Martinez	Directeur Général de la Fondation
Stéphane Monnier	Directeur Administratif et Financier
Florence Hug	Directrice des Ressources Humaines
Catherine Bourquin	Directrice Domaine de Compétences Autonomie Restreinte
Claudia Senn	Directrice ad interim Domaine de Compétences Aînés
Daniel Marthe	Directeur Domaine de Compétences École Spécialisée
Katrin Roth	Directrice Domaine de Compétences Autonomie Large
Michel Fortin	Directeur Domaine de Compétences Autonomie Légère
Sara Laroui	Responsable des Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance

Pour une approche plus spécialisée, la Fondation a choisi de définir des secteurs par typologie de handicap et par âge. Chaque **Domaine de Compétences** est garant d'instaurer un accompagnement individualisé cela à travers la mise en place d'un projet de vie en partenariat entre tous les acteurs (bénéficiaires, familles, personnes de l'environnement du bénéficiaire de prestations et professionnels).

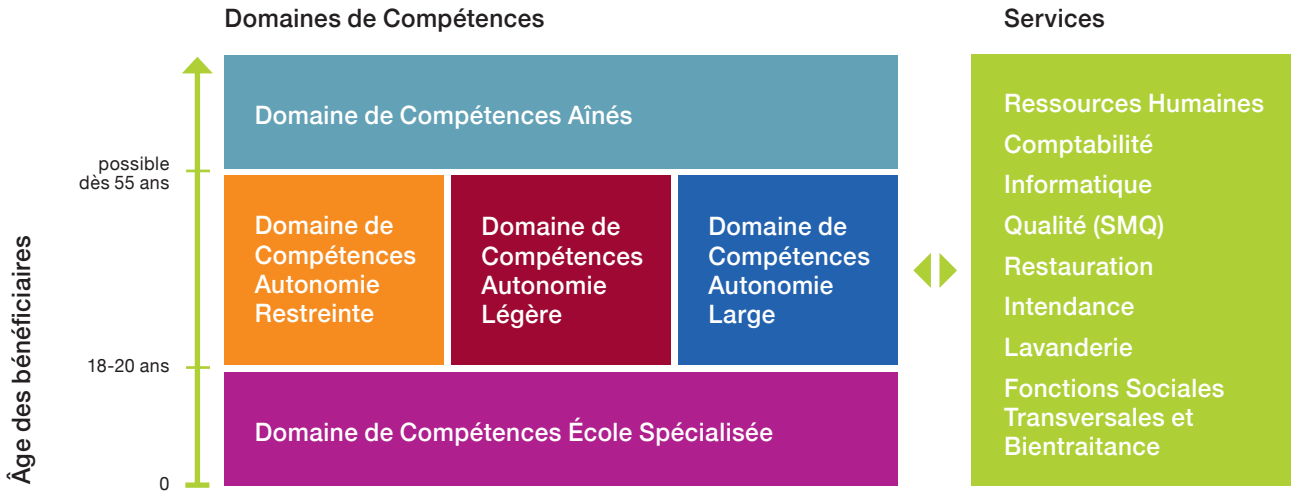

Bénéficiaires adultes accompagnés au 31.12.2019 (comparaison avec 2018)

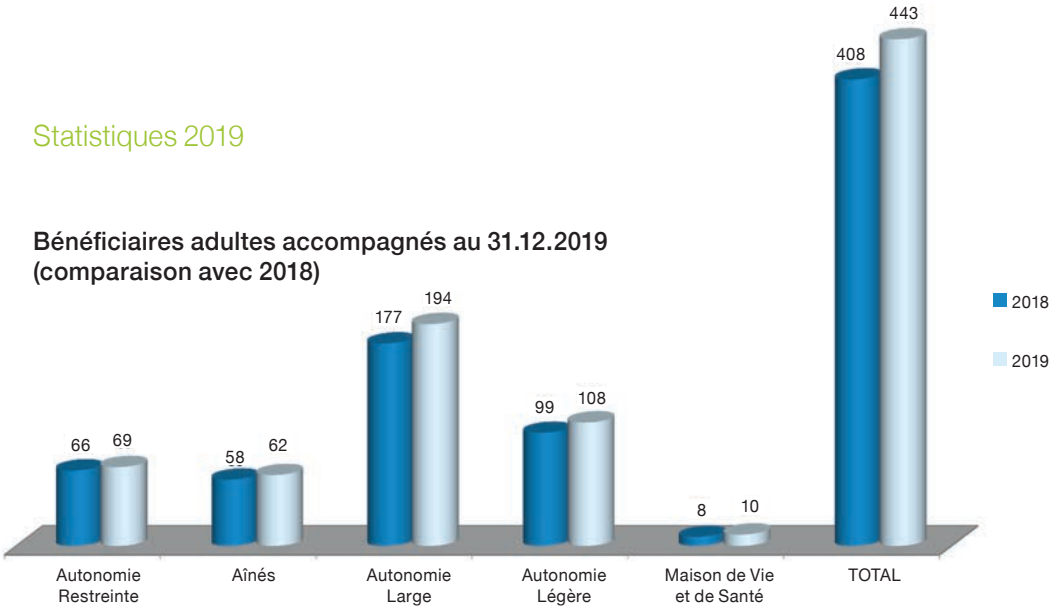

Nombre d'élèves par filière au 31.12.2019

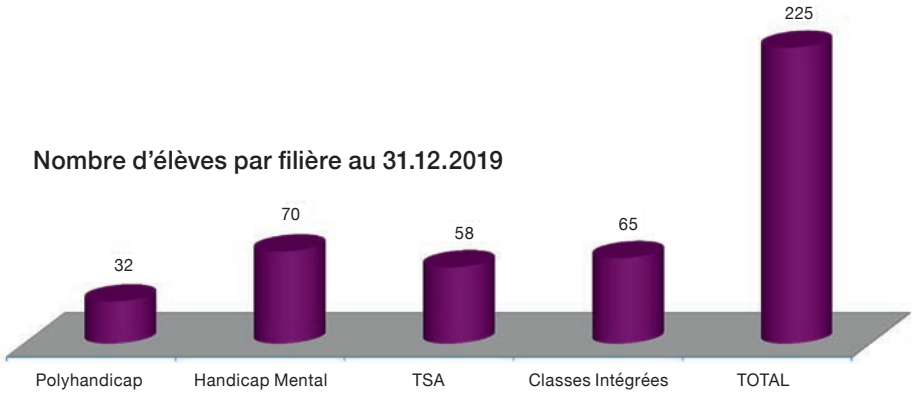

Nombre d'élèves suivis au 31.12.2019 (comparaison avec 2018)

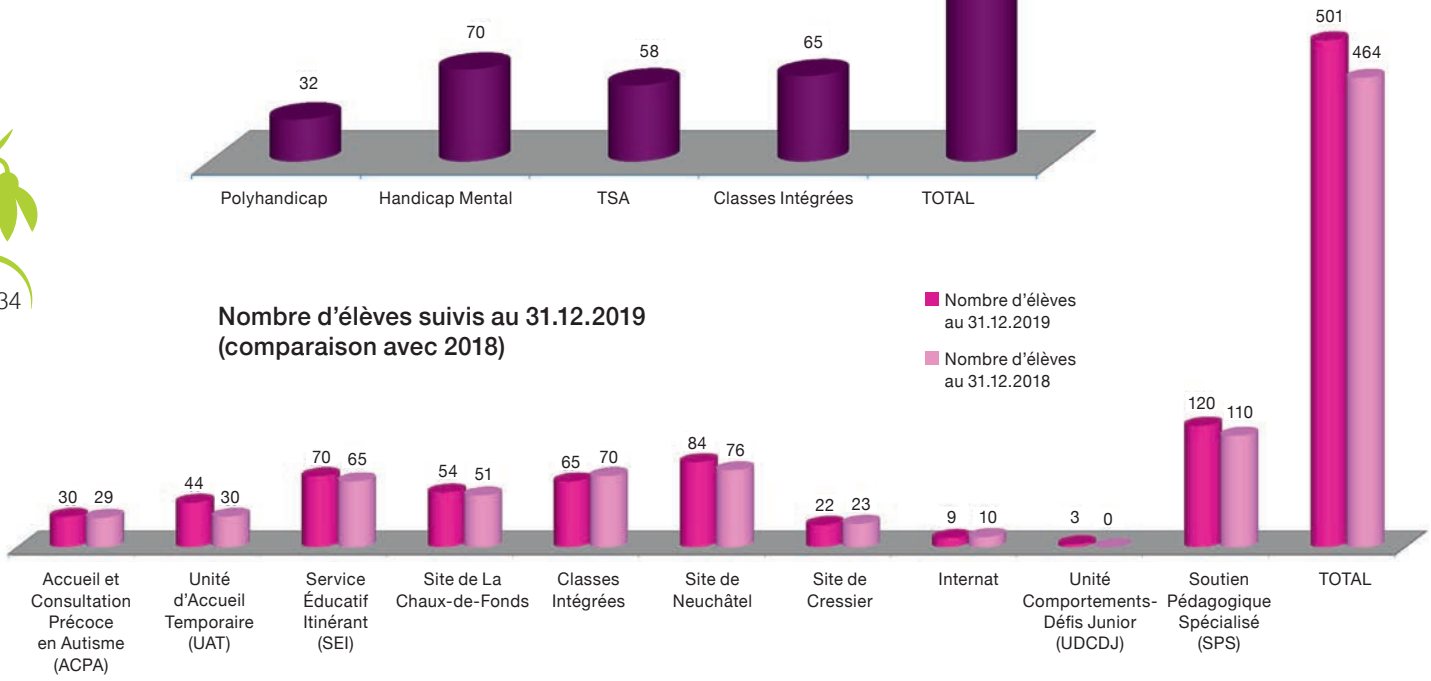

* **SEI:** 91 familles ont été suivies en 2019
** **SPS**: soutien à l'intégration individuelle en école régulière, sans scolarisation aux PN

Nombre d'élèves, par niveau, scolarisés dans les classes Perce-Neige au 31.12.2019

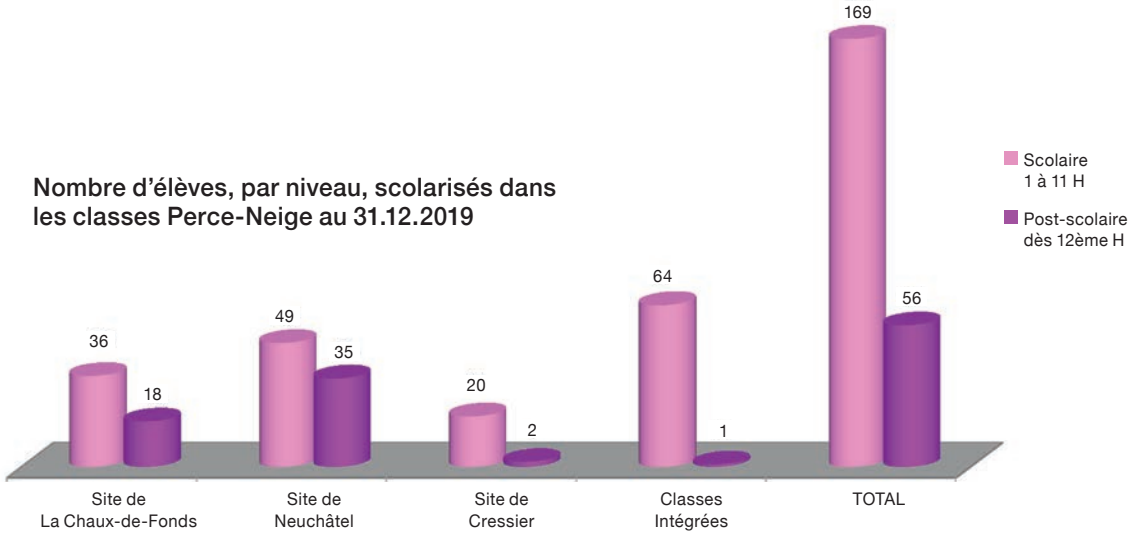

Prestations par district (vision globale)

- Foyers pour adultes ou mineurs
- Ateliers ou Espaces de Jour pour adultes
- Centres Pédagogiques
- Classes Intégrées
- Suivis ambulatoires adultes ou mineurs
- Maison de Vie de Val-de-Travers

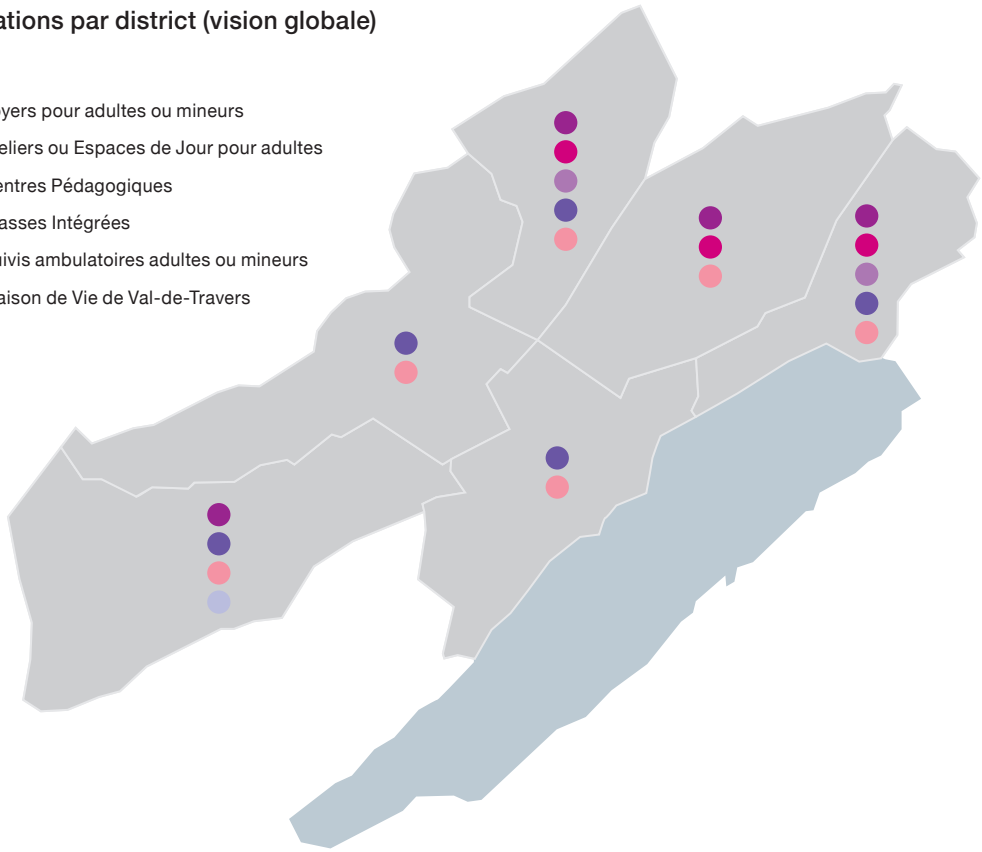

Effectif au 31.12.2019: Équivalent Plein Temps (EPT) et personnes
Répartition du personnel par sexe et par statut

	Femmes		Hommes		Total	
	EPT	Personnes	EPT	Personnes	EPT	Personnes
Fixes en CDI	317.80	462	130.50	154	448.30	616
Apprentis	31.50	32	22	22	53.50	54
Sous-total	349.30	494	152.50	176	501.80	670
Sous-total en %	69.61%	73.73%	30.39%	26.27%	100%	100%
Stagiaires	36.20	37	5.50	6	41.70	43
Autres CDD [1]	8.55	19	3.90	5.80	12.45	24.80
Total	**394.05**	**550**	**161.90**	**187.80**	**555.95**	**737.80**

[1] Autres contrats à durée déterminée : Remplacement accident, formation, maladie, maternité, congé non payé, congé pour service civil, mesures temporaires…

La Fondation Les Perce-Neige compte 501.80 EPT pour 670 collaborateurs (apprentis inclus et hors postes vacants). L'effectif de la Fondation est en évolution de près de 2% par rapport à l'année passée, reflétant une légère hausse des effectifs du secteur des adultes, au sein des Domaines de Compétences des personnes à Autonomie Large d'une part et des personnes à Autonomie Restreinte d'autre part. Le secteur des Aînés est resté stable sous réserve du transfert des veilles actives du site des Hauts-Geneveys sous son égide, piloté jusqu'ici par le service des Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance. Quant au Domaine de Compétences de l'École Spécialisée, ses effectifs sont restés globalement constants sur l'année 2019.

Le nombre d'apprentis est en hausse par rapport à 2018 de près de 6%, avec 54 personnes en formation tout métier confondu.

Diversité des genres - postes d'encadrement et rôles décisionnels
Chiffres-clés 2019

Population suisse totale (OFS 2018)	49.6%	50.4%
Nombre total de travailleurs (OFS 2018)	53.3%	46.7%
Nombre total de travailleurs (Fondation Les Perce-Neige – 2019)	**26.3%**	**73.7%**
Cadres (Fondation Les Perce-Neige – 2019)	**51.8%**	**48.2%**
Rôles décisionnels dans toutes les entreprises suisses (Business-Monitor 2019)	76.1%	23.9%
Membres du conseil d'administration de sociétés anonymes (Business-Monitor 2019)	83.1%	16.9%
Membres du Comité de Direction (9 membres) (Fondation Les Perce-Neige – 2019)	**55.6%**	**44.4%**
Membres du Conseil de Fondation (11 membres) (Fondation Les Perce-Neige – 2019)	**54.6%**	**45.4%**

Au 31 décembre 2019, 26 femmes s'investissent dans un poste de cadre pour 28 hommes. Cette représentation féminine dans des postes à responsabilité se retrouve au niveau des organes décisionnels de la Fondation, avec une part inchangée depuis l'an passé, de plus de 45% de femmes membres au Conseil de Fondation (dont la Vice-présidence) et de plus de 44% au sein du Comité de Direction. Cette représentation significative des femmes tout au long de la chaine de décision - cadres, postes directionnels et dirigeants au conseil de fondation – témoigne de la diversité des genres, que la Fondation promeut, convaincue qu'elle est un moteur de performances économiques, tout autant qu'un facteur d'équité sociale.

À titre comparatif et selon le rapport Business Monitor de 2019 (analyse complète de 900 000 entreprises suisses), le pourcentage de femmes occupant des postes décisionnels dans le canton de Neuchâtel s'élève à 19.9%, pour une moyenne suisse de 23.9%. Les bonnes pratiques de gouvernance préconisées par le Business Monitor fixent un objectif de 30% à atteindre au niveau Suisse. (Cercle suisse des administratrices – communiqué de presse du 8.03.2018).

Effectif en personnes par Domaines de Compétences et Services

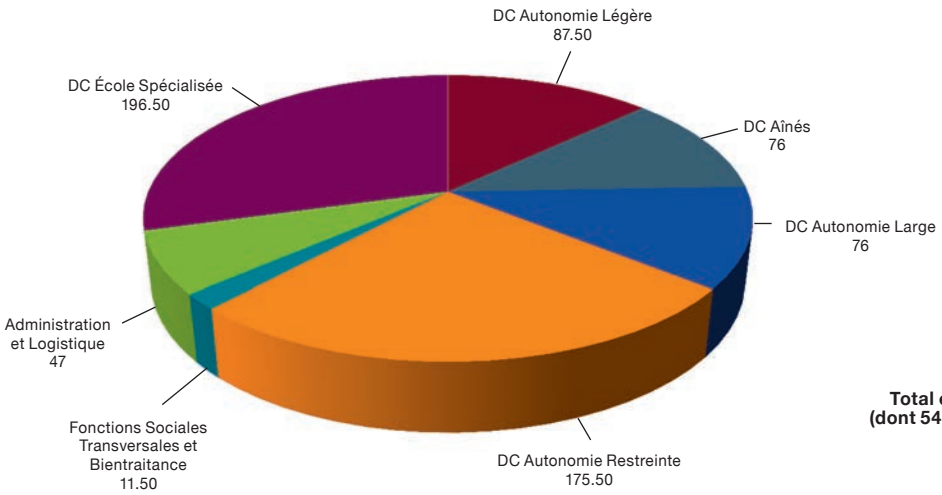

Total effectif : 670
(dont 54 apprentis/es)

EPT par Domaines de Compétences et Services

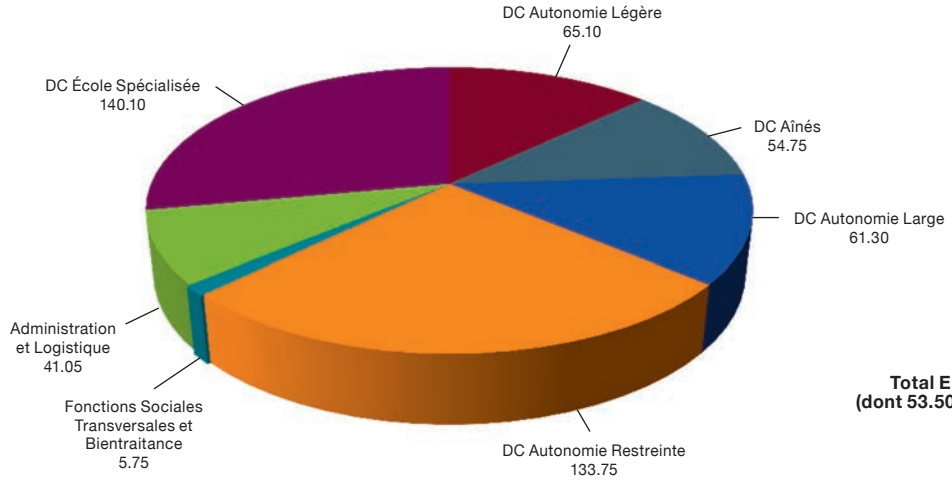

Total EPT : 501.80
(dont 53.50 apprentis/es)

Effectif par fonction principale (% du personnel en nombre de personnes)

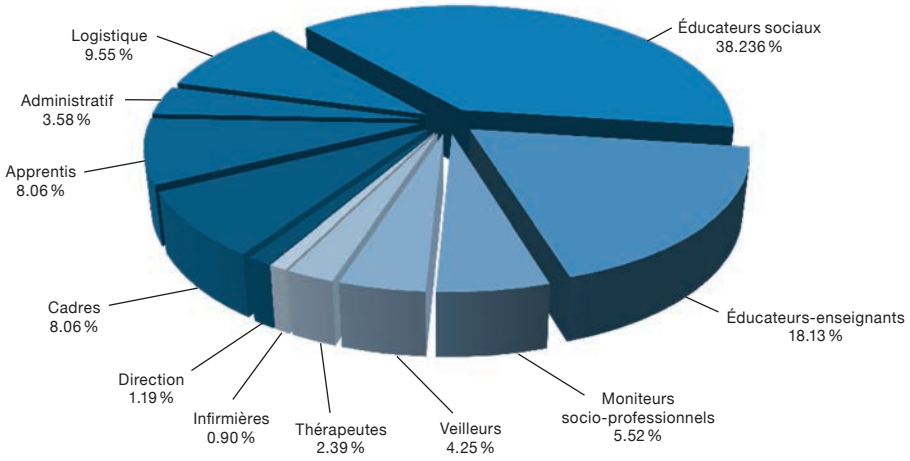

Près de 80 % de l'effectif du personnel occupe une fonction directement en lien avec le bénéficiaire de prestation et relevant des métiers du social ou de la santé. La Fondation s'engage pour garantir un ratio d'efficience élevé quant à l'emploi de la dotation en personnel en présence directe du bénéficiaire de prestations. C'est une volonté qui découle de la charte de notre Fondation.

Formation

La Fondation, par la conduite d'une politique de formation active, encourage ses collaborateurs à se former tout au long de leur parcours professionnel, par l'acquisition de formations de base, par l'obtention de formations continues certifiantes et par le suivi de perfectionnements ou de recyclages si nécessaires, afin de:

- maintenir la pertinence de nos actions et créer de la valeur;
- agir comme levier de motivation et vecteur d'un climat de travail positif;
- attirer les meilleurs talents;
- être connue et reconnue par nos employés et partenaires.

Un plan de formation est établi chaque année pour l'année suivante, en lien avec les besoins actuels et futurs de la Fondation et vise à toucher l'ensemble des fonctions et métiers actifs.

38 collaborateurs ont suivi une formation de base en emploi:
- Éducateur/trice social/e HES: 1
- Éducateur/trice social/e ES: 19
- Dispositif Passerelles au titre Éducateur/trice social/e ES: 1
- Moniteur/trice socio-professionnel/le ES: 4
- Assistant/e socio-éducatif/ve CFC par Art. 32: 13

54 apprentis en dual, dans les métiers suivants:
- ASE (Assistant/e socio-éducatif/ive): 47
- Cuisinier/ère: 3
- Employé/e de commerce: 2
- Formation pratique aide de bureau: 1
- Employé/e d'exploitation AFP: 1

25 collaborateurs ont suivi une formation continue certifiante
Niveau CAS (Autisme, Santé mentale, Conduite opérationnelle d'équipe sanitaire et sociale, Praticien formateur HES, Formateur à la pratique professionnelle ES), Master (Enseignement spécialisé), Brevet, Formateur niveau CFC.

40 cours de formation continue ont été dispensés et organisés via la Fondation, auxquels s'ajoutent des analyses de pratique et de nombreux perfectionnements de 1 à 3 jours suivis à l'initiative des collaborateurs.

Répartition des taux d'activité en %

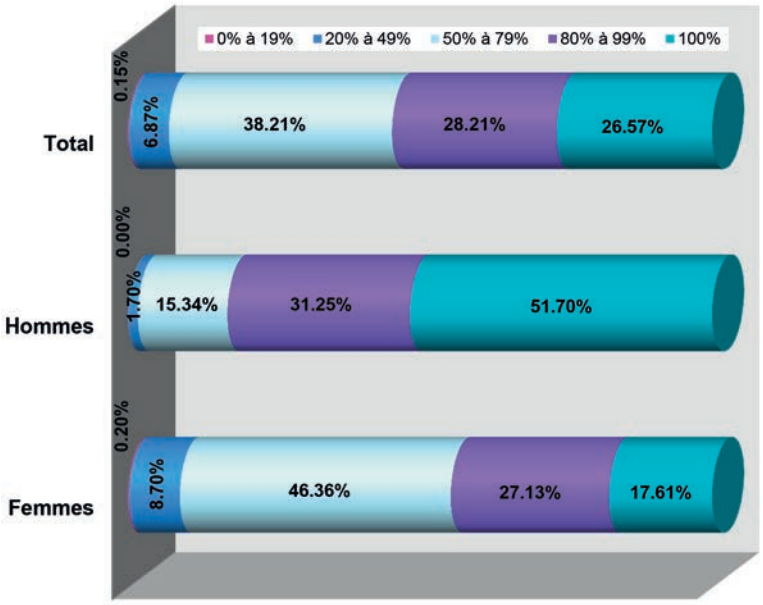

Le travail à temps partiel reste largement soutenu au sein de la fondation, quel que soit le métier du collaborateur. Ainsi près des trois quart (73.43%) du personnel travaille à temps partiel. Plus de la moitié du personnel (54.78%) à un taux d'activité égal ou supérieur à 80% et près de 40% (38,21 %) à un taux d'activité compris entre 20% et 49%.

On observe globalement au sein de la Fondation depuis plus de trois ans une légère tendance à la hausse (+ 1.66 point de pourcentage) des taux d'activité de 80% et plus. Ce mouvement se combine à une représentation du nombre de femmes plus grande dans ces fourchettes-là tandis que le nombre d'hommes à temps partiel s'accroît tant dans la tranche d'activité 80% et plus, que dans celle de 50% à 79%.

Pyramide des âges

	Âge moyen	Effectif
Femmes	40.8 ans	494 personnes
Hommes	40.2 ans	176 personnes
Ensemble du personnel	**40.6 ans**	**670 personnes**

L'âge moyen du personnel passe à 40.6 ans, ce qui représente une diminution de 0.1 point de pourcentage par rapport à 2018.

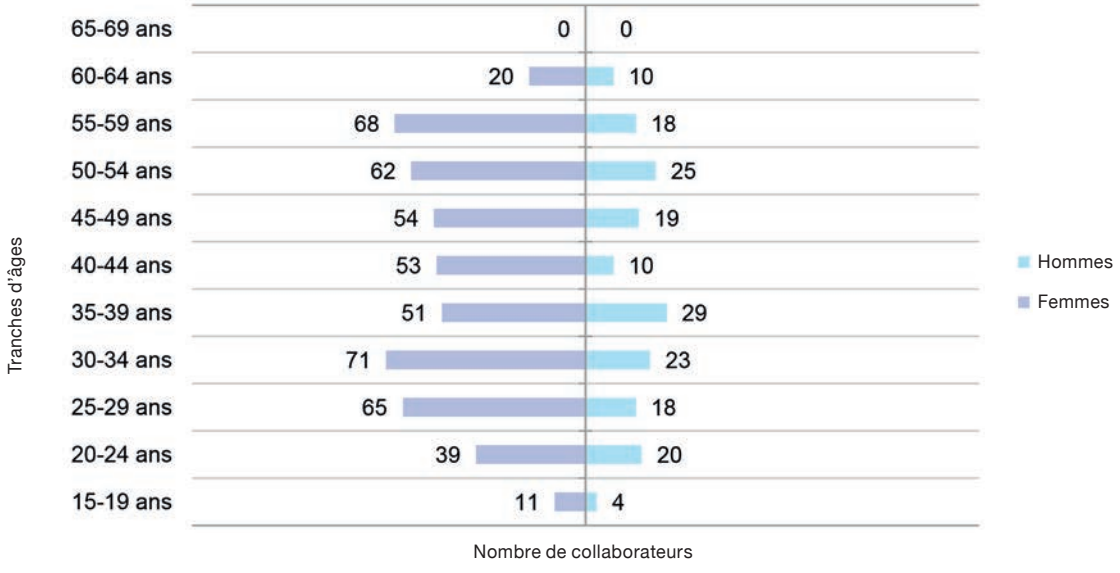

Nationalités et domiciliation

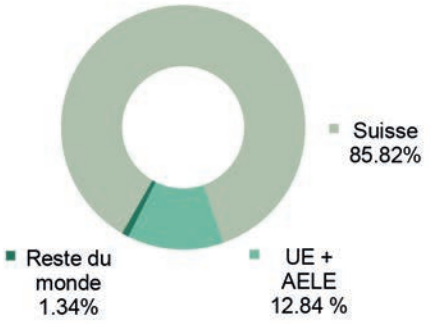

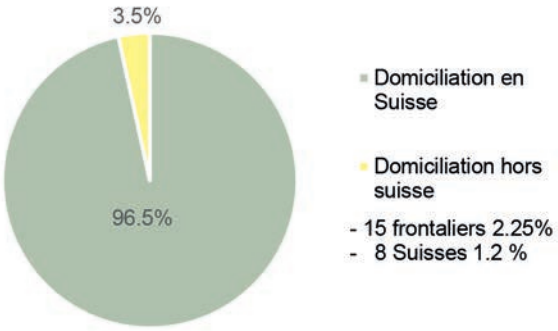

Total Effectif: 670
(dont 54 apprentis/es)

	% par pays	% par groupe
Suisse	85.82%	85.82%
UE + AELE		12.84%
France	6.57%	
Italie	2.24%	
Portugal	2.24%	
Espagne	0.75%	
Belgique	0.60%	
Angleterre	0.15%	
Finlande	0.15%	
Roumanie	0.15%	
Reste du monde (Australie, Cameroun, Colombie, Érythrée, Ile Maurice République du Kosovo)	1.34%	1.34%
Total	**100%**	**100%**

LesPerceNeige
FONDATION

Comptes 2019

Comptes 2019 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan au 31.12.2019

		2019	2018
1	**ACTIF**	**132'008'996**	**126'072'648**
10	**ACTIF CIRCULANT**	**68'964'226**	**64'115'108**
100	Liquidités	7'232'418	5'198'884
104	Titres, placements à terme (réalisables à court terme)	95'554	37'225
105	Débiteurs	1'992'038	2'100'483
106	Autres débiteurs	4'789'463	4'141'336
107	Stocks	230'424	213'157
108	Stocks ateliers	219'566	257'104
109	Comptes de régularisation d'actif	54'404'764	52'166'921
11	**ACTIF IMMOBILISÉ**	**63'044'769**	**61'957'541**
111	Équipements	1'008'836	1'078'630
112	Véhicules	304'148	152'713
113	Informatiques et communication corporels	264'721	260'859
114	Informatiques et communication incorporels	91'820	136'058
115	Titres et autres placements financiers	0	0
110	Immeubles	61'375'244	60'329'280
15	**COMPTES CORRECTIFS D'ACTIFS**	**0**	**0**
19	**COMPTES D'ACTIFS COMPLÉMENTAIRES**	**0**	**0**

		2019	2018
2	**PASSIF**	**132’008’996**	**126’072’648**
20	**CAPITAUX ÉTRANGERS**	**105’523’170**	**98’242’994**
20	**CAPITAUX ÉTRANGERS COURT TERME**	**78’000’119**	**70’815’869**
200	Créanciers	5’480’602	4’756’225
201	Autres Créanciers	173’315	177’919
202	Dettes financières c.t. portant intérêt	31’132’162	24’631’391
205	Comptes de régularisation de passif	41’214’039	37’336’280
208	Provisions	0	3’914’054
20	**CAPITAUX ÉTRANGERS LONG TERME**	**27’523’051**	**27’427’125**
206	Dettes hypothécaires et prêts long terme portant intérêt	27’523’051	27’427’125
21	**CAPITAL DES FONDS**	**462’192**	**477’925**
210	Capital des fonds affectés	462’192	477’925
22	**FONDS PROPRES/CAPITAL DE L’ORGANISATION**	**26’023’633**	**27’351’729**
220	Capital propre	26’023’633	27’351’729
2200	Capital de base	25’195’923	26’624’557
2220	Capital libre	827’710	727’172

Comptes 2019 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Pertes & Profits

		Bouclement 2019	Bouclement 2018
CHARGES D'EXPLOITATION			
30	Salaires formations	8'899'492	8'513'450
31	Salaires accompagnement	22'051'106	20'606'619
32	Salaires thérapie	711'950	712'606
33	salaires direction et administration	3'055'424	2'729'514
34	Salaires économat et service de maison	2'903'559	2'694'891
35	Salaires service technique	1'035'276	1'110'005
36	Salaires ateliers et ateliers d'occupation	4'027'650	3'987'633
37	Charges Sociales	10'838'271	12'661'737
38	Autres charges du personnel	335'322	187'609
39	Honoraires pour prestations de tiers/salaires refacturés	2'552'936	2'459'054
CHARGES DE PERSONNEL		**56'410'984**	**55'663'119**
40	Matériel médical d'exploitation	391'523	326'569
41	Produits alimentaires et boissons	1'600'148	1'510'820
42	Ménage	298'207	305'716
43	Entretien, réparation immobilisations corporelles	1'588'121	1'491'833
44	Charges d'investissements	4'580'131	4'514'438
45	Énergie et Eau	797'883	730'967
46	École, formation et loisirs	331'191	303'257
47	Bureau et administration	1'555'820	1'438'425
48	Outillage et matériel pour ateliers	420'616	286'096
49	Autres charges d'exploitation	3'871'232	3'583'098
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		**15'434'872**	**14'491'220**
CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION		**71'845'856**	**70'154'338**

Système de Management Certifié SQS ISO 9001
CERTIFIED IQNet MANAGEMENT SYSTEM
FSC www.fsc.org FSC® C138587
La marque de la gestion forestière responsable

		Bouclement 2019	Bouclement 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
60	Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	13'948'122	13'576'897
61	Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	4'826'174	4'381'552
62	Revenus découlant d'autres prestations	764'960	777'250
63	Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	1'451'889	1'264'494
65	Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	457'935	462'512
66	Revenu des loyers et intérêts du capital	28'532	65'423
67	Revenu d'exploitation annexe	63'556	60'078
68	Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	660'418	584'302
69	Contributions à l'exploitation et dons	48'132'788	51'581'195
6	**PRODUITS D'EXPLOITATION**	**70'334'375**	**72'753'702**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**-1'511'482**	**2'599'363**
7	Charges hors exploitation	-52'941	-53'126
7	Produits hors exploitation	135'789	135'510
7	**CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATON**	**82'848**	**82'384**
8	charges extraordinaires	0	0
8	produits extraordinaires	0	0
8	**CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES**	**0**	**0**
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE		**-1'428'634**	**2'681'747**
RÉSULTAT DES FONDS			
Fonds affectés			
attribution		64'767	92'909
utilisation		-80'500	-2'272
		-15'733	**90'637**
Fonds libres			
attribution		144'932	19'287
utilisation		-44'394	-217'029
		100'538	**-197'742**
RESULTAT ANNUEL 1		**-1'343'829**	**2'574'641**
ATTRIBUTION / PRÉLÉVEMENT			
Dont attribution / Prélèvement au déficit d'exploitation		0	0
Dont attribution / prélèvement au capital propre		1'428'634	-2'681'747
Dont attribution / prélèvement au fonds affectés		15'733	-90'637
Dont attribution / prélèvement au capital propre		0	0
Dont attribution / prélèvement aux fonds libres		-100'538	197'742
RÉSULTAT ANNUEL 2		**0**	**0**

Comptes 2019 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de variation du capital de l'organisation au 31 décembre 2019

	Notes	31.12.2019	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2019	Attribution résultat antérieur	31.12.2018
Capital de base		26'108'902			2'681'747	23'427'155
Capital libre généré		515'655				515'655
Résultat de l'exercice		-1'428'634		-1'428'634	-2'681'747	2'681'747
CAPITAL DE BASE TOTAL		**25'195'923**	**0**	**-1'428'634**	**0**	**26'624'557**
Capital libre		827'710	100'538			727'172
CAPITAL DE L'ORGANISATION TOTAL		**26'023'633**	**100'538**	**-1'428'634**	**0**	**27'351'729**
Fonds affectés	22	462'192	-15'733			477'925
CAPITAL DES FONDS		**462'192**	**-15'733**	**0**	**0**	**477'925**

Tableau de financement pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Flux de trésorerie	2019	2018
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	-1'343'829	2'574'641
Variation des provisions	-3'914'054	3'101'302
Amortissements	1'423'677	1'465'297
Pertes sur actifs immobilisés	0	0
Dons et produits affectés en permanence	0	0
Augmentation / Diminution des débiteurs	-539'682	-668'958
Augmentation / Diminution des stocks	20'271	-58'215
Augmentation / Diminution des comptes de régularisation d'actif	-2'237'843	-8'365'068
Augmentation / Diminution des créanciers	719'774	644'465
Augmentation / Diminution des comptes de régularisation de passif	3'877'760	2'642'385
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	**-1'993'927**	**1'335'850**
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS		
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	-2'064'802	-1'601'496
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-446'104	-357'599
Investissements en immobilisations incorporelles meubles	0	-18'855
Désinvestissements en immoblisations corporelles immeubles	0	0
Désinvestissements en immoblisations corporelles meubles	0	0
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS	**-2'510'905**	**-1'977'951**
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS		
Dons et produits affectés en permancence	0	0
Attribution / affectation capital libre généré	0	203'655
Augmentation / Diminution des dettes financières à court terme	4'190'770	2'062'785
Augmentation / Diminution des dettes financières à long terme	95'927	-1'192'445
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS	**4'286'697**	**1'073'995**
TOTAL DES FLUX DE FONDS	**-218'136**	**431'894**
AUGMENTATION/DIMINUTION DES LIQUIDITÉS		
État des liquidités au 1er janvier	-13'513'891	-13'945'785
État des liquidités au 31 décembre	-13'732'028	-13'513'891
VARIATION DES LIQUIDITÉS	**-218'136**	**431'894**

Annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 (en francs suisses)

1. Présentation

La Fondation Les Perce-Neige est une fondation privée à but non lucratif, sis aux Hauts-Geneveys dans la commune de Val-de-Ruz. Elle a pour mission d'accompagner des enfants et adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou un polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme sur l'ensemble du canton de Neuchâtel.

2. Principes comptables

Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de La Fondation Les Perce-Neige ont été établis au 31 décembre conformément à la loi suisse et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des immeubles de rendement évalués à la valeur de marché. Les comptes reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en francs suisses (CHF).

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes de la Fondation Les Perce-Neige en date du 7 avril 2020.

Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale, excepté les provisions à long terme qui ont été actualisées. Les immobilisations corporelles exceptés les immeubles de rendement sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires et des éventuelles dépréciations de valeurs. Les immeubles, dont la valeur d'acquisition, respectivement les coûts de transformation ne sont pas déterminables et pour lesquelles une estimation antérieure avait été basée sur l'estimation cadastrale, ont été réévalués en 2015 et 2016 selon une expertise indépendante. Cette analyse avait démontré une sous-évaluation substantielle entre la valeur d'usage et la valeur basée sur l'estimation cadastrale utilisée dans le cadre de la première application des Swiss GAAP RPC.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon les méthodes suivantes:

Les durées d'amortissement et principes d'amortissement sont les suivants:	Années	Principes
Véhicules	5 ans	Méthode linéaire
Développements et équipements informatiques	5 ans	Méthode linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Méthode linéaire
Infrastructures/ agencements et installations	15 à 30 ans	Méthode linéaire
Immeubles	10 à 66 2/3	Méthode linéaire

Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la Fondation les Perce-Neige et peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable.

Dons

Les dons sont reconnus dans les comptes hors exploitation et sauf mention particulière du donateur sont considérés comme des fonds libres. Lorsque le donateur émet un souhait particulier alors celui-ci est considéré comme un fonds affecté. Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des Swiss GAAP RPC. Ils sont répertoriés au moment de l'obtention à la valeur de marché ou valeur utile.

Legs

Les produits des legs et successions sont enregistrés au moment de l'obtention à la valeur de marché ou valeur utile par les fonds fondations et affectés comme fonds propres. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois les fonds transférés.

Indemnités des organes dirigeants

Le Conseil de Fondation travaille à titre bénévole. Seul le bureau du Conseil de Fondation est rémunéré. Le total de la rémunération s'élève à CHF 20'000.- pour le président, la vice-présidente et la secrétaire. Le total de la rémunération 2019 de la Direction s'élève à CHF 1'063'808.-.

Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui impacteraient les comptes 2019. Néanmoins, les implications financières liées directement et indirectement à la pandémie COVID-19 ainsi que les décisions prises par les autorités fédérales et cantonales depuis le 16 mars 2020, impliquent à court terme l'arrêt de certaines activités pour une durée minimale jusqu'au 19 avril 2020. Les conséquences financières sont en cours d'analyse et ne peuvent être, à la date du présent rapport de gestion, données.

3. Exonération d'impôt

La Fondation Les Perce-Neige est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.

4. Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les contrôles sont en place afin d'éliminer les risques majeurs de l'organisation.

5. Liquidités

Le suivi des liquidités est établi mensuellement et communiqué au Président du Conseil de Fondation. Ce rapport permet de suivre les besoins en liquidités en lien avec la garantie de découvert de l'État vis-à-vis de notre partenaire financier.

	2019	2018
Caisses	114'383	115'240
Comptes postaux	980'545	682'206
Banques	6'137'489	4'401'437
Total Liquidités	**7'232'418**	**5'198'884**

6. Titres, garanties à terme

Art. 959c alinéa 9	2019	2018
Actifs grevés d'une réserve de propriété (garanties de loyers)	**95'554**	**37'225**

7. Débiteurs

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une correction de valeur appropriée est calculée pour les créances douteuses.

	2019	2018
Débiteurs représentants légaux	1'992'038	2'100'483
Avance de frais aux usagers	0	0
Total Débiteurs	**1'992'038**	**2'100'483**

8. Autres débiteurs

	2019	2018
Débiteurs assurances	70'342	69'859
Débiteurs cantons tiers	1'200'241	987'411
Débiteurs industriels	3'062'256	2'641'445
Débiteurs divers	381'288	288'583
Avance aux employés - cotisations de prévoyance	265'336	339'717
Ducroire	-190'000	-186'000
Impôt anticipé	0	321
Total des autres débiteurs	**4'789'463**	**4'141'336**

Voir note 17 pour l'avance aux employés – cotisations de prévoyance.

9. Stocks

Les stocks sont constitués principalement d'articles pour les ateliers ainsi que pour la boutique Au ç.

10. Comptes de régularisation d'actifs

	2019	2018
Actifs transitoires	1'104'481	277'215
Excédent de charges	53'300'283	51'889'705
Total Débiteurs	**54'404'764**	**52'166'921**

En 2019, les actifs transitoires sont principalement composés de factures concernant l'exercice 2020 liées aux primes d'assurances et aux contrats. L'excédent de charges inclut le déficit d'exploitation des activités subventionnées et les montants de recapitalisation liés à Prévoyance.ne et qui seront pris en charge par l'État de Neuchâtel (voir note 17). Le déficit d'exploitation est régularisé l'année suivante déduction faites des avances sur excédents de charges comptabilisés au passif du bilan.

11. Immeubles

	Terrains	Infrastructures / Agencements	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Immeubles d'exploitation en cours de construction	Valeur totale
Valeur brute au 1 janvier 2018	**770'000**	**1'148'153**	**67'845'228**	**2'250'000**	**155'708**	**72'169'089**
Transferts						0
Acquisitions / transformations					1'601'496	1'601'496
Sortie						0
Valeur brute au 31 décembre 2018	**770'000**	**1'148'153**	**67'845'228**	**2'250'000**	**1'757'204**	**73'770'585**
Transferts			3'822'006		-3'822'006	0
Acquisitions / transformations					2'064'801	2'064'801
Sortie						
Valeur brute au 31 décembre 2019	**770'000**	**1'148'153**	**71'667'234**	**2'250'000**	**0**	**75'835'387**
Fonds d'amortissement au 1 janvier 2018		**-758'848**	**-11'566'274**		**-116'813**	**-12'441'935**
Transferts						0
Amortissements		-94'504	-904'866			-999'370
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2018		**-853'352**	**-12'471'140**		**-116'813**	**-13'441'305**
Transferts			-116'813		116'813	0
Amortissements		-51'210	-967'628			-1'018'838
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2019		**-904'562**	**-13'555'581**		**0**	**-14'460'143**
Valeur nette au 31 décembre 2018	**770'000**	**294'801**	**55'374'088**	**2'250'000**	**1'640'391**	**60'329'280**
Valeur nette au 31 décembre 2019	**770'000**	**243'591**	**58'111'652**	**2'250'000**	**0**	**61'375'244**

À des fins de clarification, les immeubles d'exploitation en cours de construction ont été séparés des immeubles d'exploitation.

Principe comptable général

Immeubles d'exploitation

Lors de la première application des Swiss Gaap RPC les immeubles d'exploitation avaient été comptabilisés à leur valeur cadastrale. Cette estimation a été jugée insuffisante et ne pouvait refléter une image fidèle (true and fair view). Une première analyse avait donc été demandée à un expert immobilier indépendant afin d'obtenir une valeur d'usage pour l'ensemble des immeubles d'exploitation. L'expertise avait révélé une forte sous-estimation des valeurs bilancielles immobilières. Par conséquent, en 2015 et 2016, les immeubles ont été réévalués.

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur une durée de vie de 66 2/3 années à l'exception de certains éléments et travaux de rénovation qui ont une durée de vie plus courte.

Immeubles de rendement

L'évaluation des immeubles de rendement est basée sur une valeur de marché (discounted cash flow method).

Infrastructures / Agencements et installations

Les infrastructures sont amorties sur une durée de vie variant de 15 ans à 30 ans. Les infrastructures sont comptabilisées séparément de la valeur des immeubles. Pour les agencements dans des locaux loués, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle du bail.

Terrains

Les terrains sont «les Gouttes d'Or» et le terrain viticole de Cressier.

12. Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Art. 959c alinéa 9)

	2019	2018
Immeubles d'exploitation et de rendement	60'510'659	59'423'479

Certains immeubles d'exploitation et immeubles de rendement sont soumis à une restriction de propriété en lien avec les cédules hypothécaires émises afin de garantir les crédits hypothécaires mentionnés au passif du bilan.

À noter que la limite globale de crédit de CHF 25'800'000.- est également garantie par un cautionnement simple de l'État de Neuchâtel.

De plus, il existe une cession en faveur de la BCN de tous les loyers et autres revenus présents et futurs provenant de la location ou de l'exploitation des immeubles sis Rue de Port-Roulant 5 et 5a, à Neuchâtel.

13. Équipements

	2019	2018
Valeur brute au 1 janvier	4'551'716	4'320'318
Acquisitions	154'122	231'398
Ajustements		
Sortie		
Valeur brute au 31 décembre	4'705'838	4'551'716
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-3'473'086	-3'226'976
Amortissements	-223'916	-246'110
Ajustements		
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-3'697'002	-3'473'086
Valeur nette au 31 décembre	**1'008'836**	**1'078'630**

14. Véhicules

	2019	2018
Valeur brute au 1 janvier	1’282’027	1’255’566
Acquisitions	278’042	26’461
Don de la Loterie Romande - achat d’un bus	-80’000	
Sortie		
Ajustements		
Valeur brute au 31 décembre	1’480’069	1’282’027
Fonds d’amortissement au 01 janvier	-1’129’314	-1’042’569
Amortissements	-46’607	-86’745
Sortie		
Ajustements		
Fonds d’amortissement au 31 décembre	-1’175’921	-1’129’314
Valeur nette au 31 décembre	**304’148**	**152’713**

15. Informatique et communication corporels

	2019	2018
Valeur brute au 1 janvier	908’582	808’842
Transfert à l’informatique et communication incorporels		
Acquisitions	93’941	99’740
Sortie	-361’222	
Ajustements		
Valeur brute au 31 décembre	641’301	908’582
Fonds d’amortissement au 01 janvier	-647’724	-555’118
Transfert à l’informatique et communication incorporels		
Amortissements	-90’078	-92’605
Sortie	361’222	
Ajustements		
Fonds d’amortissement au 31 décembre	-376’580	-647’723
Valeur nette au 31 décembre	**264’721**	**260’859**

Lors de l’exercice 2019, du matériel informatique totalement amortit et plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat.

16. Informatique et communication incorporels

	2019	2018
Valeur brute au 1 janvier	356'917	338'061
Transfert de l'informatique et communication corporels		
Acquisitions		18'856
Sortie		
Valeur brute au 31 décembre	356'917	356'917
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-220'859	-180'392
Transfert de l'informatique et communication corporels		
Amortissements	-44'238	-40'467
Sortie		
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-265'097	-220'859
Valeur nette au 31 décembre	**91'820**	**136'058**

À des fins de clarification, l'informatique et communication incorporels ont été séparés des corporels en 2017.

17. Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs de la Fondation sont assurés auprès de prévoyance.ne. Au 31 décembre 2019, la Fondation avait dans ses comptes, pour les charges courantes, une dette vis-à-vis de prévoyance.ne de zéro franc.

En 2013 une charge extraordinaire avait été constituée pour remplir les obligations de La Fondation suite au projet de loi du Grand Conseil Neuchâtelois du 26 juin 2013 permettant la recapitalisation de prévoyance.ne. Afin d'honorer cette dette, un prêt avait été contracté auprès de prévoyance.ne pour le même montant.

Les caractéristiques du prêt de CHF 3'715'000.- sont les suivantes:

- Taux 3.5% jusqu'au 31 décembre 2019 et 2.25% dès le 1er janvier 2020
- Durée 25 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'État sur 25 ans; rémunération de cette garantie à hauteur de 0.5%.

Au 31 décembre 2019, le montant dû à Prévoyance.ne est de CHF 2'821'700.- (2018: CHF 2'970'700.-). Dans le cadre de cette même recapitalisation, une provision pour la part à l'apport supplémentaire due au 1er janvier 2019 avait été créée depuis 2013. La provision, à fin 2018, était de CHF 835'727.- et nulle à fin 2019 en lien avec le paiement effectué pour le même montant en janvier 2019.

En février 2018, le projet de modification de la loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) a été accepté par le Grand Conseil. Cette modification a permis le passage du système d'assurance de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations dès le 1er janvier 2019. En lien avec ce changement et avec la recapitalisation de la caisse, des mesures compensatoires sont supportées par les employeurs et les employés. Pour la Fondation, cela s'est matérialisé par une augmentation des cotisations ainsi que des versements à la caisse de CHF 3'078'327.- au 1er janvier 2019 et de CHF 3'359.- au 27 février 2019. Ces montants sont pris en charge tant par les employeurs que par les employés. La somme ainsi avancée aux assurés (part employés) sera compensée par une modification provisoire du rapport de cotisation entre les employeurs et les employés. Dans les faits, une des mesures touche la cotisation qui sera augmentée de 0.25% pour une durée de 4 ans, soit de 2019 à 2022. L'estimation de la somme due par les employés mais avancée par l'employeur s'élève au 31 décembre 2019 à CHF 265'336.- (2018: CHF 339'717.-) et a été comptabilisée à l'actif du bilan (voir note 8). Cette estimation devra être revue chaque année car elle dépend du volume des cotisations des employés lors des quatre prochaines années. Le montant à charge de l'employeur soit CHF 2'738'610.- avait été comptabilisé dans le compte de pertes et profits de l'exercice 2018 et le versement final de CHF 3'359.- dans le compte de pertes et profits de l'exercice 2019.

Les provisions totalisant CHF 3'914'054.- au 31 décembre 2018, pour la part à l'apport supplémentaire (2018: CHF 835'727.-) et pour la recapitalisation de la caisse (2018: CHF 3'078'327.-) ont été utilisées en 2019 via le paiement à la Caisse de Pension. Au 31 décembre 2019, le bilan ne contient plus de provision relatif aux apports supplémentaires.

Le financement de ces montants ont été effectués par un emprunt de CHF 2'132'961.-. La Fondation a obtenu un cautionnement de la part de L'État de Neuchâtel pour cet emprunt. Le reste du financement est directement subventionné par l'État de Neuchâtel. Finalement, L'État de Neuchâtel devrait prendre en charge les annuités de remboursement de cet emprunt via les subventions annuelles versées à la Fondation. Par conséquent, l'opération a été neutre pour la Fondation au niveau du résultat 2018.

De plus, un produit de CHF 3'800'485.- avait été reconnu lors de l'exercice 2018 dans le groupe de compte 69 «Contributions à l'exploitation et dons» en lien avec la prise en charge des annuités, par l'État de Neuchâtel, de la première recapitalisation de 2013. Ce produit a impacté, de manière exceptionnelle, le résultat de l'exercice 2018.

Les caractéristiques du prêt de CHF 2'132'961.- sont les suivantes:

- Taux entre 0.95% et 1.9% selon les tranches
- Durée 20 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'État sur une durée maximale 25 ans; pas de rémunération de cette garantie.

Au 31 décembre 2019, le montant dû à Prévoyance.ne est de CHF 2'026'312.95.- (2018: CHF 0.-).

18. Comptes de régularisation de passifs

	2019	2018
Acomptes de régularisation de l'État de Neuchâtel	40'030'960	36'251'063
Comptes de régularisation de passifs	1'183'079	1'085'217

Le montant de CHF 40'030'960.- au 31.12.2019 (2018: CHF 36'251'063.-) vient des acomptes de régularisation de l'État de Neuchâtel pour la couverture du déficit d'exploitation de l'année 2019, respectivement 2018.

Les comptes de régularisation de passifs sont principalement composés de factures non reçues à la date de clôture.

19. Dettes financières, hypothécaires et prêts à court terme

	2019	2018
	31'132'162	**24'631'391**
Banque Cantonale Neuchâteloise	21'060'000	18'750'000
Prêt prévoyance.ne	149'000	149'000
Prêt Banque Cantonale Neuchâteloise	106'648	
Dettes hypothécaires	9'816'514	5'732'391

Le résultat financier est présenté ci-après afin de ne pas complexifier la lecture du compte de résultat:

	2019	2018
Résultat financier	**- 1'240'853**	**- 1'210'060**
Produits financiers	8	232
Frais bancaires et financiers	- 108'973	- 80'348
Intérêts	- 471'200	- 416'538
Intérêt hypothécaires	- 660'688	- 713'406

20. Provisions

	2019	2018
	0	3'914'054

En 2018, cette rubrique était composée des provisions pour prévoyance.ne, soit 3'914'054 (voir note 17). En 2019, le solde est nul car le paiement a été effectué en janvier 2019.

21. Dettes financières, hypothécaires et prêt à long terme

	Ventilation des dettes à long terme (art. 961a alinéa 1)	2019	2018
		27'523'051	**27'427'125**
Caisse de remplacement		400'790	321'015
Prêt prévoyance.ne	Deux à cinq ans	1'022'592	596'000
Prêt prévoyance.ne	Plus de cinq ans	3'569'773	2'225'700
Dettes hypothécaires	Deux à cinq ans	18'517'996	18'674'364
Dettes hypothécaires	Plus de cinq ans	4'011'900	5'610'046

22. Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2019	Utilisation	Attribution	31.12.2018
Morgenthaler-Ville de Neuchâtel	62'820	-500	4'500	58'820
Fonds Marzys	13'742		1'200	12'542
Fonds Camps Paris	7'015			7'015
Don pour DC ES ACPA	300		100	200
Don pour EPNF	21'744			21'744
Don DC Aînés	16'528		570	15'958
Don pour l'Unité d'accueil temporaire	7'297			7'297
Don pour Temple-Allemand 117	57'000		57'000	0
Don pour la Boulangerie	500			500
Don pour DC TSA	37'650			37'650
Don pour dual ski	1'929			1'929
Don DC ES	202'230		30	202'200
Don pour la cuisine	1'000			1'000
Don 50ième anniversaire de la Fondation	12'408			12'408
Don Boutique ç	50			50
Don pour EPNF - Massala	1'150			1'150
Don bassin thérapeutique	10'000			10'000
Don pour Atelier de conditionnement	107			107
Don pour le site de Chaux-de-Fonds	500			500
Don pour DCARE	40			40
Don pour DCALE	500			500
Don EDJ Métissage	168		17	151
Don Foyer Orangerie	605			605
Don pour le personnel de Massala	1050		100	950
Contribution de la Loterie Romande pour achat de bus	0	-80'000		80'000
Don pour classes préformation	2'059			2'059
Don pour activités sportives	2'500			2'500
Don pour Clos-Rousseau	50			50
Don pour des bénéficiaires de prestations	250		250	0
Don de la Caisse Cantonale d'assurance Populaire	1'000		1'000	0
	462'192	**-80'500**	**64'767**	**477'925**

Lors de l'exercice 2018, la Loterie Romande a versé une contribution de CHF 80'000.- à la Fondation pour l'achat de bus. L'achat a été effectué lors de l'exercice 2019 (voir note 14). La fondation remercie la Loterie Romande pour sa contribution.

23. Capital de l'organisation

	Notes	31.12.2019	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2019	Attribution résultat antérieur	31.12.2018
Capital de base		26'108'902			2'681'747	23'427'155
Capital libre généré		515'655				515'655
Résultat de l'exercice		-1'428'634		-1'428'634	-2'681'747	2'681'747
Capital de base total		**25'195'923**	**0**	**-1'428'634**	**0**	**26'624'557**
Capital libre		827'710	100'538			727'172
Capital de l'organisation total		**26'023'633**	**100'538**	**-1'428'634**	**0**	**27'351'729**
Fonds affectés	22	462'192	-15'733			477'925
Capital des fonds		**462'192**	**-15'733**	**0**	**0**	**477'925**

Le capital libre généré correspond aux fonds utilisés pour des investissements immobiliers ou mobiliers capitalisés au bilan.

24. Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent principalement les charges et revenus des immeubles de rendement.

25. Résultat extraordinaire

Il n'y a pas eu de charges et produits extraordinaires en 2019.

26. Demandes de subventions étatiques

Comme chaque année, les demandes de subvention étatiques de l'exercice écoulé seront validées par les autorités cantonales compétentes après l'approbation, par le Conseil de Fondation, des comptes de la Fondation les Perce-Neige. Des ajustements pourraient impacter les exercices futurs.

27. Recherche de fonds

Depuis, le 1er janvier 2019, la fondation emploi un collaborateur qui est dédié à la recherche de fonds.

Son activité financière au cours de l'exercice 2019 se compose de:

	2019	2018
Charges monétaires	-185'677	0
Revenus monétaires	40'672	0
Résultat monétaire	**-145'005**	**0**

Les charges monétaires mentionnées ci-dessus sont considérées comme des charges de collecte de fonds (y compris les charges de personnels). Ces coûts sont déterminés sur la base des centres de coûts analytiques.

De plus, des dons en nature estimés à CHF 115'580.- ont été reçus de la part de différents donateurs. Nous remercions les donateurs pour leur générosité.

Les indications ci-dessus ne concernent que l'activité spécifique de recherche de fonds. Il n'est pas jugé pertinent de présenter l'ensemble de l'activité en distinguant les charges administratives et les charges de collecte de fonds et de publicité générale.

28. Art 961a alinéa 2

Les honoraires versés à l'organe de révision en 2019 s'élèvent à CHF 35'218.- TTC en lien avec les prestations de révision (en 2018: CHF 47'173.- TTC).

Rapport de l'organe de révision au conseil de fondation de Fondation Les Perce-Neige à Val-de-Ruz

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

Responsabilité du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, aux statuts et règlements de la fondation.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDAG Audit SA

Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Yves Darbellay
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 7 avril 2020